

SARRALTROFF



Echos Municipaux 2025

Couverture du bulletin d'après le dessin ci-contre réalisé en 2020 par M. RABOT Benoît (un enfant du village)

La plupart d'entre vous auront reconnu l'ancienne station service Karleskind au centre du village qui a été reprise par PFMotors.

Pourquoi une Dauphine rouge ?

Quand vous êtes enfant, certaines voitures vous marquent à vie.

Anecdote : Quand Benoît n'était encore qu'un enfant, il s'amuse avec son cousin Adrien SPAETER assis sur un muret devant le 'Café de la Gare' chez Agnès à compter les dauphines rouges et celui qui en comptait le plus devait payer une partie de baby foot ou de flipper.

Eh oui, Internet n'existait pas et pourtant les enfants s'amusaient tout autant sinon plus qu'aujourd'hui.



Ci-contre un autre dessin de M. RABOT Benoît. Dessin réalisé en avril 2020 d'après une photo d'époque ci-dessous.

Nous remercions M. RABOT Benoît pour ses magnifiques dessins ainsi que Mme RABOT Fabienne qui nous a transmis ses deux dessins ainsi que quelques autres qui feront

certainement les couvertures de nos futurs bulletins. Alors si comme Benoît, vous avez des talents de dessinateur, merci d'envoyer une copie de vos réalisations à la Mairie de Sarraltroff.





LE MOT DU MAIRE

Ce n'est pas le moindre des paradoxes que la crise politique actuelle...

Le monde change à une vitesse vertigineuse. Les équilibres géopolitiques vacillent, bousculés par les coups de butoirs d'un président américain sans vergogne.

La Russie et l'Ukraine règlent leurs différends avec des missiles et des pertes en vie humaine sans tenir compte des populations. Une trêve ou un cessez-le-feu pour l'année 2026 serait une très bonne nouvelle pour tous.

L'intelligence artificielle révolutionne nos apprentissages et nos modes de production.

Le climat s'emballe nous rappelant chaque jour que le temps presse pour sauver notre planète.

Et pendant ce temps, la France se fige, engluée dans des querelles politiciennes d'un autre âge, incapable de comprendre que son logiciel obsolète creuse chaque jour davantage nos fractures internes. Un système tétanisé, qui tarde à se mettre à jour au risque de générer des bugs fatals pour notre démocratie et notre modèle social.

Il est plus qu'urgent de sortir de cette séquence stérile car l'avenir, lui, ne ralentit pas.

Dans ce bulletin municipal élaboré par notre adjoint Clément Dannenberger, vous trouverez la synthèse des différentes informations communales ainsi que les travaux en cours et ceux réalisés l'année écoulée.

Avec les adjoints, les conseillers municipaux, nous sommes particulièrement attachés à rendre notre commune attractive, la faire évoluer et améliorer notre cadre de vie.

Je tiens à remercier les adjoints, les conseillers municipaux, le personnel communal, le corps enseignant avec sa nouvelle directrice, maillon essentiel du groupe scolaire de Sarraaltroff, Madame Shirley Briclot-Lamy.

Bien sûr je n'oublie pas d'y associer nos entreprises, commerçants et associations qui participent chaque jour également à l'attractivité de notre village.

Je vous souhaite au nom de l'équipe municipale un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année.

Que l'année 2026 soit heureuse, sereine et pleine d'élans pour chacun d'entre vous.

Le Maire,

Francis MATHIS

LES TRAVAUX 2025

Pour plus de sécurité la commune a investi dans la création d'un parking de 50 places en face de l'entrée du stade de football. Les équipes de joueurs de football et les visiteurs spectateurs se garaient jusqu'à présent le long de la route de Gœrlingen, ce qui était dangereux (stationnement interdit).



Réaménagement de la cuisine de la salle des fêtes pour qu'elle soit plus fonctionnelle et mise en place d'un nouveau lave-vaisselle.



Réfection des trottoirs sur la rue du Reberg.

À l'école maternelle, mise en place d'un bardage extérieur à l'arrière de l'école (côté rue de Fénétrange).

Mise en place de 6 lampes d'éclairage public aux Lotissements des Prunelles.



Sécurisation des entrées du village en venant de Hilbesheim et Gœrlingen avec le soutien financier du département de la Moselle (subventions AMISSUR).



Ci-dessus : Entrée du village en provenance de Hilbesheim

Ci-dessous : Entrée du village en provenance de Gœrlingen



Ravalement extérieur de l'école élémentaire avec le soutien financier de l'État (DETR).



MARS 2026 – LA FIN DU MANDAT MUNICIPAL

La fin du mandat municipal approche et de nouvelles élections municipales auront lieu au printemps prochain, les 15 et 22 mars 2026.

Avec une fiscalité municipale qui n'a pas bougé, nos projets phares qui ont pu aboutir sont les suivants : l'achat de la ferme Limon pour créer une voirie de liaison entre la rue du Cimetière et la rue de l'Église et la construction d'un nouveau bâtiment fonctionnel pour accueillir le service périscolaire.

Fort d'un bilan satisfaisant, j'ai souhaité me représenter pour un nouveau mandat en mars prochain avec l'envie de poursuivre et de bien faire... Les projets ne manquent pas pour améliorer toujours plus le bien-vivre dans notre village.

Je vois dans cette continuité une mission que j'aime assurer.

Ce rendez-vous démocratique marquera un renouvellement de l'équipe municipale ainsi que l'arrivée de nouveaux projets à définir et à accompagner pour les 6 prochaines années.

Cette échéance électorale impacte fortement et ralentit les dynamiques d'investissements publics en reportant certaines décisions.

PROGRAMME PREVISIONNEL DES TRAVAUX 2026

Parmi les principaux dossiers de travaux prévus pour l'année 2026, figurent :

La réfection des trottoirs sur le pont de la Sarre, Route de Dolving,

La finalisation de la voirie entre la rue du cimetière et la rue de l'Église,

La remise en état de l'ouvrage PB-34, pont de la RD 43 Rue de Fénétrange au dessus du ruisseau du Lachgraben. Ces travaux seront réalisés par le département de la Moselle (70%) avec un cofinancement de la commune (30%),

Sécurisation routière de la RD 43 Rue de Sarrebourg et rue de Fénétrange par la pose de feux tricolores afin de réduire la vitesse excessive aux entrées d'agglomération,

Études et travaux d'amélioration des écoulements d'eau au-dessus de la Rue de l'Etang

Réfection de la toiture de la mairie.

Les nombreux défis qui s'annoncent nous obligent, nous élus municipaux, à être encore plus présents et attentionnés pour préserver notre qualité de vie dans notre village.

BUDGET DE LA COMMUNE - FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

ANNEE 2025

CHAPITRES	B.P. 2024	C.F.U REALISE 2024	B.P. 2025
FONCTIONNEMENT : Dépenses	925 169,96 €	582 764,27 €	1 091 885,85 €
011 – Charges à caractère général	167 703,00 €	153 153,24 €	179 050,00 €
012 – Charges de personnel	253 982,96 €	235 787,73 €	248 300,00 €
65 – Autres charges courantes	62 075,00 €	51 662,95 €	65 500,00 €
66 – Charges financières	13 100,00 €	12 529,35 €	12 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
68 – Dotations aux amortissements	- €	- €	- €
022 – Dépenses imprévues	- €	- €	- €
042 – Transfert entre sections - Opérations Ordre	20 697,00 €	22 019,00 €	20 697,00 €
023 – Virement à la Section d'investissements	300 000,00 €	- €	458 726,85 €
014 – Atténuation de produits	107 612,00 €	107 612,00 €	107 612,00 €

LES RECETTES

CHAPITRES	B.P. 2024	C.F.U REALISE 2024	B.P. 2025
FONCTIONNEMENT : Recettes	925 169,96 €	821 958,16 €	1 091 885,85 €
70 – Produits Domaine et Ventes	66 300,00 €	96 099,57 €	77 500,00 €
73 – Impôts et Taxes	147 321,00 €	133 134,14 €	147 697,00 €
731 – Impositions Directes	321 549,00 €	340 792,23 €	334 195,00 €
74 – Dotations Subventions Participations	93 934,00 €	108 833,63 €	98 896,00 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	120 500,00 €	120 119,19 €	19 500,00 €
013 – Remboursement sur salaire CEC-CPAM	1 000,00 €	900,54 €	- €
76 – Produits financiers divers	- €	4,86 €	- €
77 – Cessions d'immobilisations - Ventes	- €	22 074,00 €	- €
78 – Reprises sur provisions semi budgétaires	1 700,00 €	- €	1 600,00 €
79 – Transfert de charges (assurances)	- €	- €	- €
002 – Excédent de Fonctionnement reporté	172 865,96 €		412 497,85 €

*Sortie Piscine à Lunéville organisée par le GRS
Le 22 décembre 2025*



la commune

BUDGET DE LA COMMUNE - INVESTISSEMENTS

LES DEPENSES		ANNEE 2025		
CHAPITRES	B.P. 2024	C.F.U REALISÉ 2024	B.P. 2025	
INVESTISSEMENTS : Dépenses	757 642,98 €	192 927,81 €	545 455,87 €	
OPFI - Restes à réaliser DEPENSES N-1	- €	- €	235 000,00 €	
041 - Opération patrimoniales	20 697,00 €	- €	20 697,00 €	
001 - Déficit d'investissement N-1		- €	- €	
13 - Subvention d'investissement	1 078,00 €	- €	1 078,00 €	
16 - Remboursement de capital d'emprunt	50 500,00 €	50 385,86 €	51 500,00 €	
20 - Travaux - Immobilisations incorporelles	19 367,98 €	2 843,40 €	4 062,00 €	
21 - Travaux - Immobilisations corporelles	613 000,00 €	139 698,55 €	465 300,00 €	
23 - Travaux - Immobilisations en cours	53 000,00 €	- €	2 818,87 €	

LES RECETTES		ANNEE 2025		
CHAPITRES	B.P. 2024	C.F.U REALISÉ 2024	B.P. 2025	
INVESTISSEMENTS : Recettes	757 642,98 €	331 272,85 €	780 455,87 €	
OPFI - Restes à réaliser RECETTES N-1	- €	- €	- €	
001 - Solde d'exécution d'Investiss. Reporté	58 448,98 €	- €	236 435,02 €	
10 - Dotations - Fonds divers - Réserves	151 000,00 €	159 177,59 €	25 000,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement	300 000,00 €	- €	458 726,85 €	
024 - Produit des cessions d'immobilisation	18 000,00 €	- €	- €	
040 - Opération d'ordre entre sections	20 697,00 €	- €	20 697,00 €	
041 - Opération patrimoniales	20 697,00 €	- €	20 697,00 €	
13 - Subvention d'investissement	188 800,00 €	172 095,26 €	18 900,00 €	
16 - Encaissement d'emprunts	- €	- €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €	
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €	

Album Souvenir



Lucien, André et Constant GEOFFROY et la Peugeot 203.

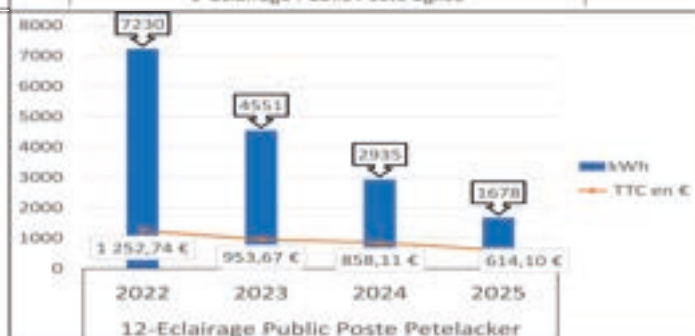
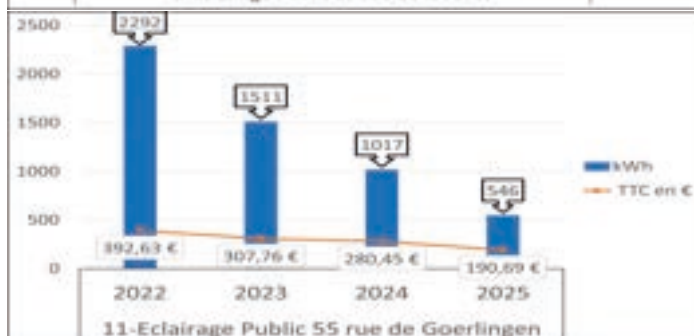
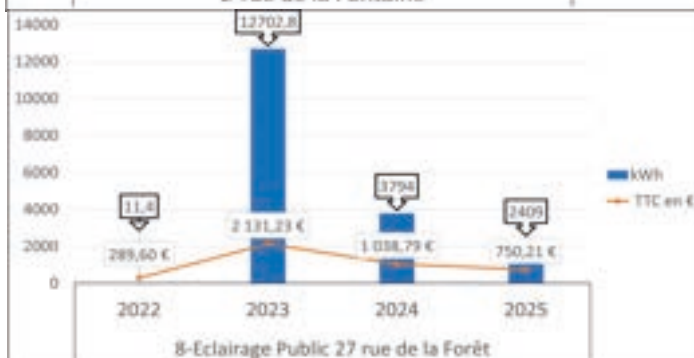
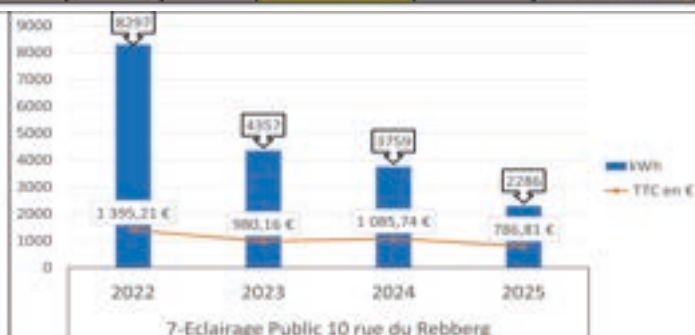
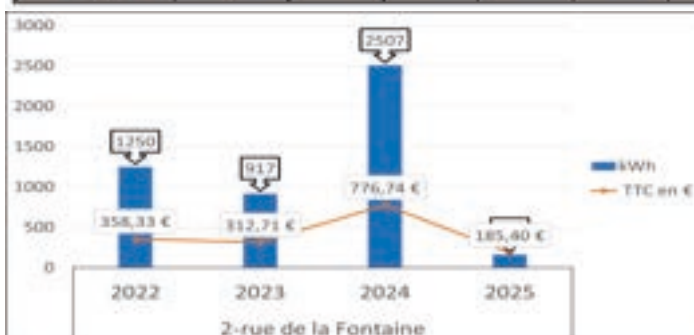
En arrière plan à gauche la station service KARLESKIND et en arrière plan le Café GROSSE détruit en 2016 pour laisser place au parking actuel du centre du village.

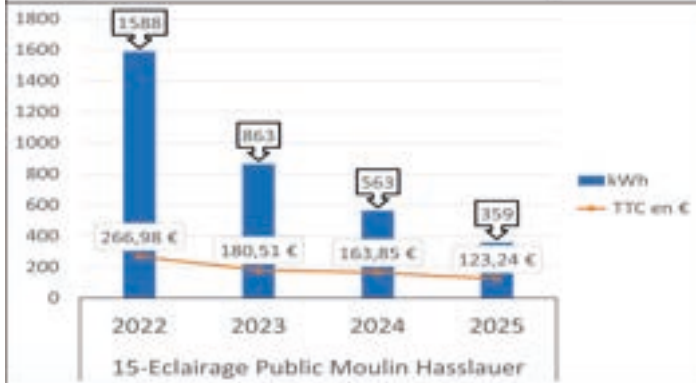
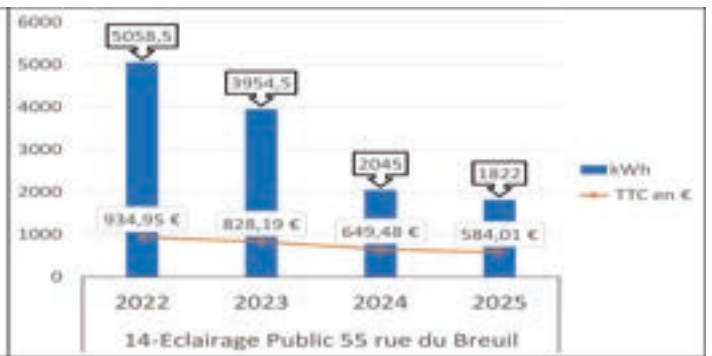
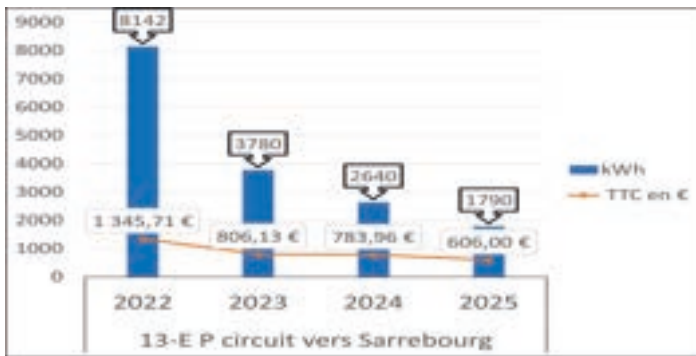
Dépenses Electricité et Eclairage Public

Tableaux de 2022 à 2025 et graphiques de 2022 à 2025

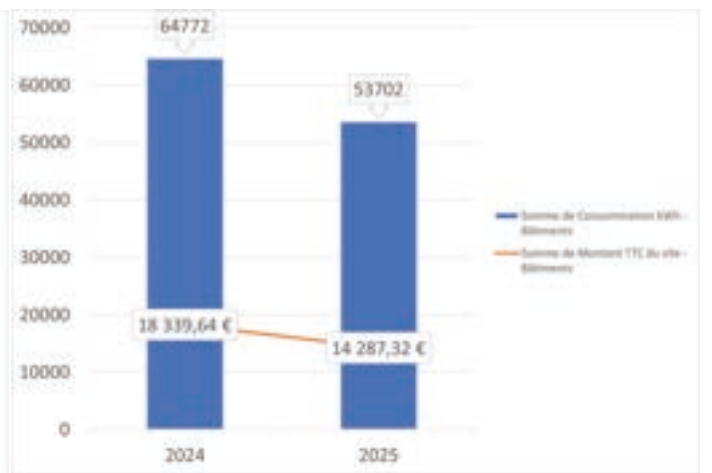
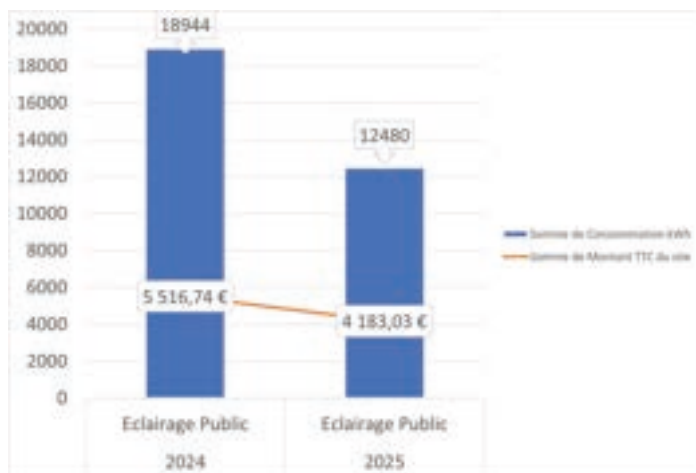
Graphiques établis en fonction des factures EDF reçues durant l'année en cours

Designation	Date	Janvier 2022	Février 2022	Février 2023	Octobre 2023	Septembre 2024	Février 2025	Août 2025	Evolution de 2018 à 2025	Date	Designation
Ecole Maternelle, Ecole primaire, Stade de Foot	Prix kWh HT en c€ Heures Pleines	11,57	14,4	17,91	19,84	19,11	13,76	13,7	9,74	Prix kWh HT en c€ Heures Pleines	Ecole Maternelle, Ecole primaire, Stade de Foot
	Evolution + ou - en c€		2,83	3,51	1,93	-0,73	-5,35	-0,06	3,96	Evolution + ou - en c€	
	Evolution en %		24,46%	24,38%	10,78%	-3,68%	-28,00%	-0,44%	40,66%	Evolution en %	
	Prix kWh HT en c€ Heures Creuses	7,99	12,15	14,23	16,07	15,48	11,14	11,09	7,08	Prix kWh HT en c€ Heures Creuses	
	Evolution + ou - en c€		4,16	2,08	1,84	-0,59	-4,34	-0,05	4,01	Evolution en c€	
	Evolution en %		52,07%	17,12%	12,93%	-3,67%	-28,04%	-0,45%	56,64%	Evolution en %	
Eclairage Public, Feux Tricolores	Prix kWh HT en c€	6,76	11,06	12,45	14,35	13,82	9,95	9,91	6,19	Prix kWh HT en c€	Eclairage Public, Feux Tricolores
	Evolution + ou - en c€		4,30	1,39	1,90	-0,53	-3,87	-0,04	3,72	Evolution en c€	
	Evolution en %		63,61%	12,57%	15,26%	-3,69%	-28,00%	-0,40%	60,10%	Evolution en %	
Mairie, Salle des Fêtes, NRAZO internet, Fontaine, Atelier Municipal, Local Pompiers Nouveau Périscolaire	Prix kWh HT en c€	10,69	13,88	17,06	19,07	18,37	13,22	13,16	8,94	Prix kWh HT en c€	Mairie, Salle des Fêtes, NRAZO internet, Fontaine, Atelier Municipal, Local Pompiers Nouveau Périscolaire
	Evolution + ou - en c€		3,19	3,18	2,01	-0,70	-5,15	-0,06	4,22	Evolution + ou - en c€	
	Evolution en %		29,84%	22,91%	11,78%	-3,67%	-28,03%	-0,45%	47,20%	Evolution en %	

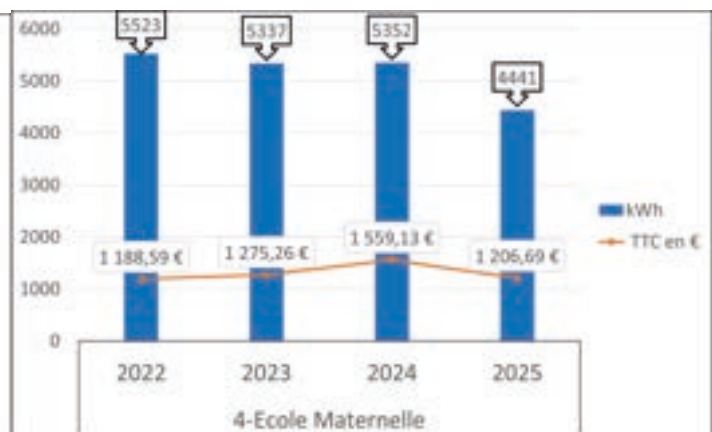
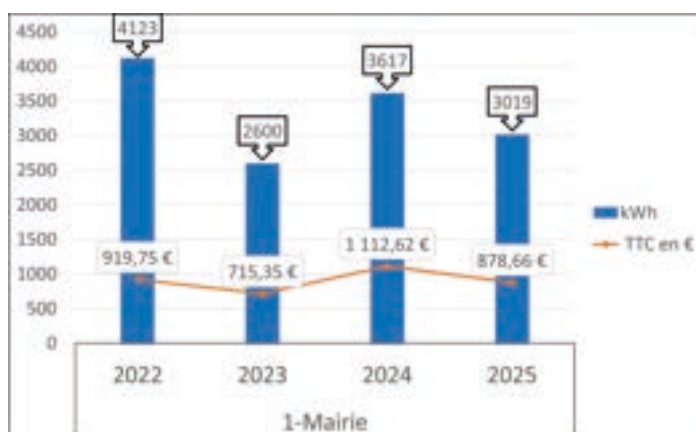


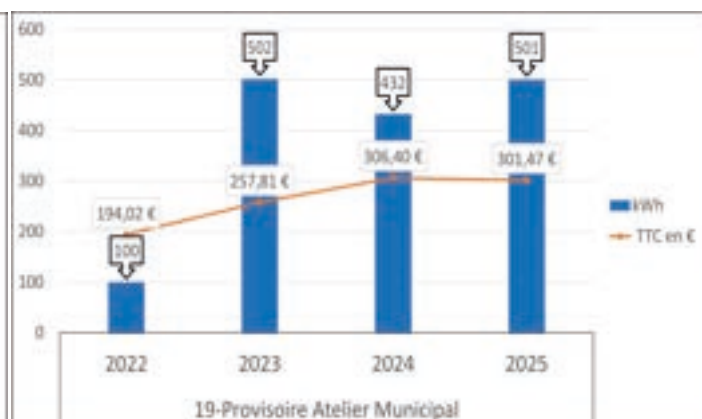
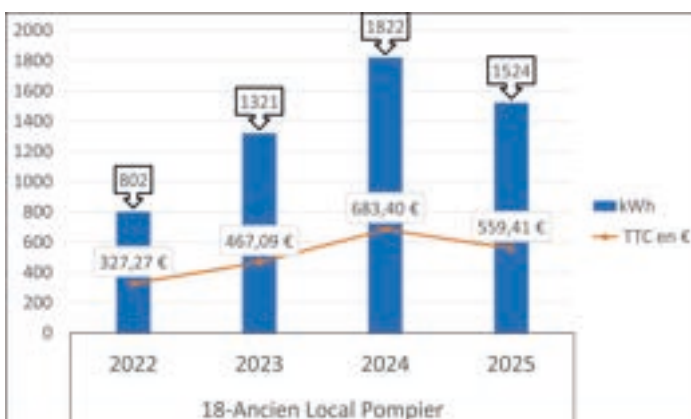
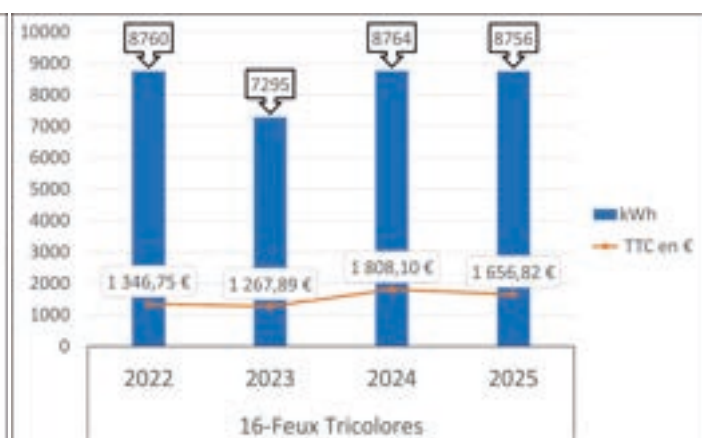
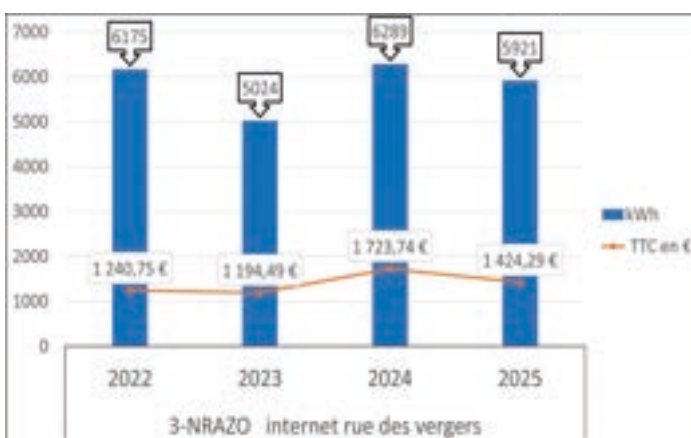
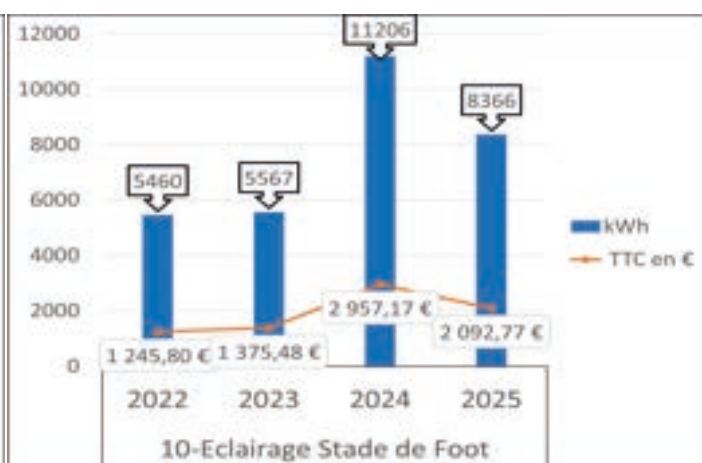
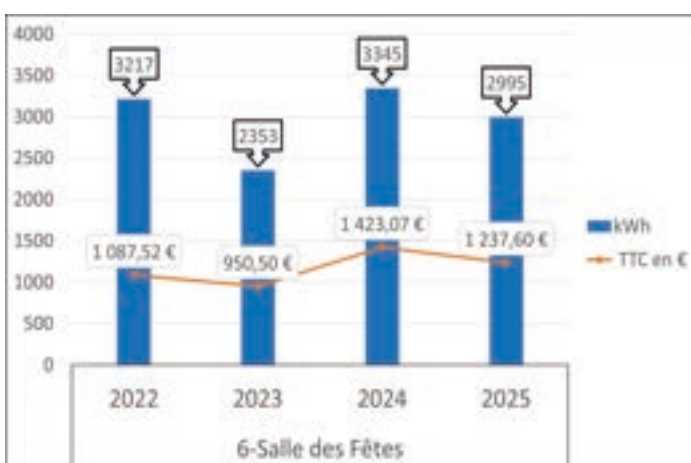
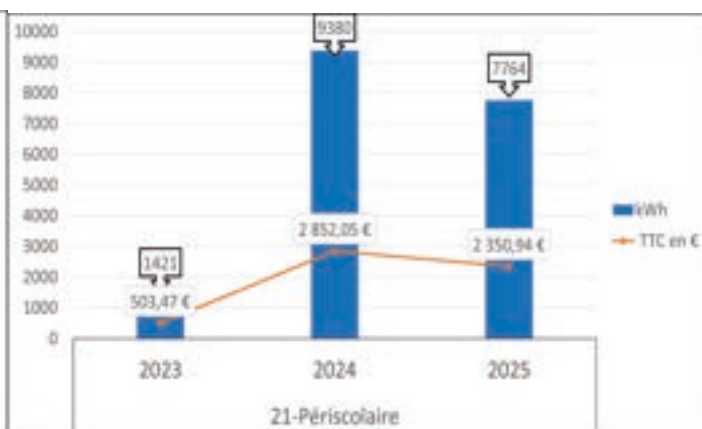
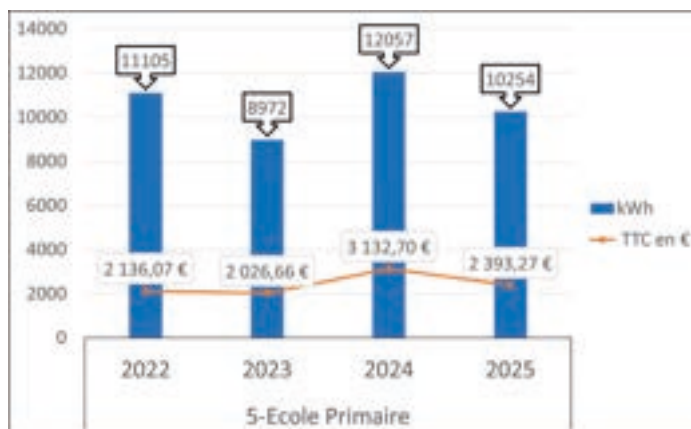


BATIMENTS de la commune
 Inclus Ancien Local Pompier, Atelier Municipal, Stade de Foot, Feux tricolores, Internet, Fontaine
 (Ci-dessous)



Principaux Bâtiments de la commune ainsi que les feux tricolores et NRAZO Internet





Etat civil 2025

(Arrêté au 31 décembre 2025)

Mariages

Félicitations aux mariés



AUTELITANO Brunello et CUNY Christelle le 18/04/2025
ROBITZER Régis et GUILLOT Angélique, Marina le 26/07/2025
DIEUDONNÉ Paul, Antoine et PANYANOUVONG Arouny le 20/12/2025



Naissances

ACKER Jeanne, Erna, Anne née le 12/01/2025,
WALTER Léon, Jérémy né le 13/01/2025,
FIESER Liam né le 09/05/2025,
IERONE Léon, Franck, Egidio né le 21/06/2025,
ROBERTS FLEMING Gamaliel, Akkadian,
Deandre, Asani, Oechie né le 24/07/2025,
THIRY Céleste, Laurent, Didier, Pierre
né le 07/08/2025,
CHAEN Rafael, David, Thierry né le 10/08/2025,
DANNENBERGER Marceau né le 01/09/2025,
PETIT Iris, Roselyne, Gina née le 18/10/2025,
AUTELITANO Talia née le 20/12/2025.

Félicitations aux parents !



Décès

M. MARDINE Jean-Marie, le 01/01/2025,
Mme SCHMITT Raymonde née MARCHAL,
le 20/01/2025,
Mme DUBOIS Marie-Thérèse née MITTELBRONN,
le 31/01/2025,
Mme RABOT Rosa née WAGNER,
le 08/03/2025,
M. STADLER Pierre, le 13/03/2025,
M. KERN Antoine, le 04/10/2025,
Mme KARLESKIND Odette née THIRY,
le 05/12/2025

Condoléances aux familles !

Le Maire et le Conseil Municipal remercient toutes les personnes ainsi que les associations qui ont fourni, les dessins, les photos et les articles pour le bulletin municipal.

C'est grâce à vos articles et à vos photos que ce dernier peut être réalisé !

Si vous avez des anciennes photos, merci de les scanner et les envoyer à l'adresse mail de la Mairie de Sarraltroff : mairie@sarraltroff.fr

Le périscolaire Les Lutins du Val de Sarre

2015-2025 : 10 ans !

10 années en quelques chiffres : 10 rentrées scolaires, 350 enfants différents, 225 familles, 35.000 repas, 97.635 heures de garde des enfants, 6.500 photos, 13 animatrices, 5 stagiaires, 3 lutins farceurs et un Grinch.

Nous ne pourrons jamais compter les rires ou les bêtises ... C'est l'ensemble de ces moments quotidiens qui forment les magnifiques souvenirs, qui resteront dans nos mémoires.

Un grand merci aux familles pour leur confiance !

Zoom sur 2025 : Les enfants ont pu découvrir différentes activités qui ont agrémenté leur quotidien. Diverses activités manuelles leur ont été proposées, sur des thèmes et événements saisonniers Halloween, Noël, Pâques, carnaval, fêtes des parents ou des grands-parents... Les plus grands ont eu la chance de participer à des ateliers de théâtre encadrés par un professionnel, qui a su leur donner les clés de l'improvisation et la mise en scène.

La fin de l'année scolaire s'achève avec le départ de Pauline, à qui nous souhaitons une bonne continuation.

En septembre, les enfants ont retrouvé les bancs de l'école et du périscolaire. Parmi les « filles du péri » on compte Bérengère qui est toujours présente en tant que responsable, accompagnée de Coline son adjointe. Ainsi qu'une nouvelle animatrice diplômée, JACOB Mylène, bienvenue à Saraltroff, sans oublier l'arrivée des lutins farceurs : Pomponnette, Cacahouet et Pat-tachou ! Les chenapans sont revenus et ils ont su, chaque jour, amuser tout le monde avec leurs bêtises.



Toute l'équipe
du périscolaire
vous souhaite,
une très belle année
2026.



RAPPEL : L'ACCÈS À L'ENSEMBLE DES DÉCHÈTERIES REQUIERT UN PASS PERSONNEL !

Depuis le 30 juin 2025, des barrières ont été installées dans chaque déchèterie. De ce fait, la possession d'un pass d'accès est obligatoire pour l'ensemble des usagers du territoire du Pays de Sarrebourg.

Pour les usagers qui n'auraient pas encore récupéré leur carte, vous pouvez dorénavant venir au Pôle Déchets avec un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Utilisation : chaque pass est attribué à un foyer et vous permet 18 passages à l'année inclus* dans l'abonnement Redevance.

*Tarifs accès supplémentaires 2026 : de 19 à 29 accès : 10€/accès - à partir de 30 accès : 20€/accès



VOS DÉMARCHES

N'oubliez pas d'adopter les bons gestes en triant vos déchets !



STOP AUX SACHETS ET AUX SACS POUBELLES EN PLASTIQUE DANS LES BORNES DE DÉCHETS ALIMENTAIRES !



STOP AUX SACS POUBELLES NOIRS DANS LE BAC DE TRI !

*Rappel : les collectes ont lieu le matin ou l'après-midi !
Sortir les bacs la veille au soir de la collecte !*



NOUS CONTACTER

Du lundi au jeudi
de 9h à 11h45 et 13h à 17h
le vendredi de 9h à 11h45

www.pays-sarrebourg.fr
pole-dechets@pays-sarrebourg.fr
0800 807 018 (n° vert gratuit depuis un poste fixe)



PETR du Pays de Sarrebourg
Service Pôle Déchets
3, Terrasse Normandie -
57400 Sarrebourg



PÔLE AMÉNAGEMENT

APPEL À CITOYENS ENGAGÉS POUR LA BIODIVERSITÉ !

Dans le cadre du *Life Biospher'Adapt*, un projet européen portant sur l'adaptation des territoires face au changement climatique, la Réserve de Biosphère de Moselle Sud mobilise ses citoyens pour répondre à un questionnaire abordant plusieurs thèmes.

Cette démarche permet d'ouvrir une réflexion collective et locale sur l'avenir des écosystèmes qui nous entourent (préoccupations, ressentis, idées de solutions, habitudes...), dans le but de trouver des solutions à l'échelle locale.

Nous comptons sur vos réponses pour nourrir ce projet !



PARTICIPEZ AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE ICI !

Scannez le code QR !



DÉCOUVREZ LA PLATEFORME PARTAGE TON VERGER !

Créée conjointement entre le Parc Naturel Régional de Lorraine et le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Sarrebourg, cette plateforme interactive a pour but d'aider à la préservation de nos vergers en :

- faisant naître des partenariats entre particuliers autour des vergers notamment au travers des annonces que la plateforme permet de mettre en ligne
- valorisant les acteurs œuvrant pour les vergers
- donnant à voir les actions ou événements du territoire autour des vergers.

Elle propose pour se faire 4 outils : des petites annonces permettant des offres entre particuliers (d'entretien de verger, de prêt, de dons de fruits...), un fil d'actualités, un carnet d'adresse des acteurs et une médiathèque. Alors n'hésitez pas à aller la voir et la faire vivre !

UN NOUVEAU GR DE PAYS PRÈS DE CHEZ VOUS : L'AVENTURE ERCKMANN-CHATRIAN !



Dans le cadre du programme d'Avenir Montagnes, ce chemin de Grande Randonnée long de 90km, inauguré le 6 juin 2025, met à l'honneur les paysages des Vosges Mosellanes du Sud, tout en rendant hommage à deux grandes figures littéraires locales : Émile Erckmann et Alexandre Chatrian.

En passant par leurs maisons natales, le parcours traverse des sites touristiques emblématiques du territoire et soutient l'éco-tourisme à travers des offres locales d'hébergement et de restauration. Une randonnée adaptée à tous : curieux, amateurs et expérimentés !



CLÔTURE DU PROGRAMME LEADER 2014-2022 :

Deux journées de visites de projets financés par le programme LEADER 2014-2022 du GAL Moselle Sud se sont déroulées le 20 Mai et le 8 Octobre. La première a été organisée sur le territoire du Saulnois dans le cadre du Joli Mois de l'Europe (6 projets visités) et la seconde s'est déroulée sur le territoire du PETR du Pays de Sarrebourg et a permis de clôturer officiellement le programme européen (7 projets visités).



PETIT RETOUR SUR L'EXPOSITION ITINÉRANTE «TERRE, TERRAIN, TERRITOIRE»



Du 20 novembre 2024 au 19 mai 2025, le Pays de Sarrebourg accueillait l'exposition itinérante «Terre, Terrain, Territoire», installée dans différentes communes.

Elle invitait le public à redécouvrir les sols, souvent perçus comme de simples surfaces foncières, en mettant en avant leurs rôles essentiels et leurs valeurs écologiques. Un programme d'animations thématiques a accompagné le parcours. Ces activités ont permis d'explorer et réfléchir de façon ludique sur la vie des sols : ateliers, rencontres, visites commentées, jeux. Les scolaires ont également profité de cette exposition comme un véritable support éducatif.

Retrouvez toutes l'actualité de la **Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud** directement sur notre **page Facebook** !



La **Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud (CCSMS)** regroupe 76 communes et œuvre au quotidien pour améliorer le cadre de vie des habitants. Ses missions couvrent de nombreux domaines essentiels au développement harmonieux de notre territoire, de l'habitat à la mobilité, en passant par le soutien social et les projets innovants.

COHÉSION SOCIALE

La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud agit pour renforcer le lien social et accompagner les habitants à chaque étape de la vie.



• **France Services** : un accompagnement personnalisé pour aider les habitants à réaliser leurs démarches administratives en ligne, facilitant l'accès aux services publics (santé, retraite, emploi...). Ce service de proximité est particulièrement utile pour les personnes éloignées du numérique et qui ont besoin d'un accompagnement pour leurs administratives.

• **Portage de repas à domicile** : destiné aux personnes âgées ou à mobilité réduite, ce service permet de livrer des repas équilibrés directement à domicile, contribuant à préserver l'autonomie tout en assurant une présence régulière.

• **Contrat Local de Santé (CLS)** : coordination des acteurs de la communauté de communes sarrebourg moselle sud et de la communauté de communes du pays de phalsbourg pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, avec des actions de prévention, d'accès aux soins et de promotion de la santé sur l'ensemble du territoire.

• **Doc'Mobile** : assure le déploiement de la télé-médecine et des actions de prévention sur le territoire du CLS, en lien avec les établissements, les professionnels de santé et le secteur médico-social du territoire.

• **Conseil local en santé mentale (CLSM)** : instance locale participative de réflexion, de diagnostic et d'actions concertées autour des enjeux de santé mentale. Il s'agit d'une initiative du Contrat Local de Santé, animée par un coordinateur dédié.

• **Petite enfance** : La Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud accompagne les familles grâce à une offre complète : Relais Petite Enfance, modes d'accueil individuels et collectifs, service "Tatie à toute heure", ainsi que des dispositifs d'accompagnement à la parentalité tels que la médiation familiale, l'espace rencontre et le Lieu d'Accueil Enfant-Parent. À noter que, depuis le 15 juillet 2025, la Maison Intercommunale de la Famille regroupe le Relais Petite Enfance Moselle Sud et le LAEP, permettant une offre de soutien globale aux familles.

Plus d'informations : www.cc-sms.fr/sante-solidarite/

ASSAINISSEMENT

La CCSMS œuvre pour une gestion responsable et performante de l'eau et de l'assainissement, essentielle à la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



Assainissement collectif et non collectif

La CCSMS gère l'assainissement des eaux usées sur tout le territoire, en collectif et non-collectif.

Elle vise à préserver l'eau, garantir la salubrité publique et offrir un service égal et performant à tous les usagers.

assainissement@cc-sms.fr
03 87 03 05 19

HABITAT

FRANCE RÉNOV' votre alliée contre les arnaques à la rénovation !

Démarchage téléphonique, pompe à chaleur à 1 €, aides financières exceptionnelles...

Ne tombez pas dans le panneau ⚠

L'Espace Conseil France Rénov' de la CCSMS est là pour vous conseiller gratuitement et vous aider à prendre les bonnes décisions.

Vous disposez ainsi d'un conseiller spécialisé et neutre pour :

- 🏠 Définir les travaux les plus rentables à réaliser
- 📄 Être informé de toutes les aides publiques disponibles
- ✅ Vérifier les devis
- 🔧 Adapter votre logement à l'évolution de votre santé
- 👉 Trouver des entreprises qualifiées

Prenez rendez-vous avec notre conseiller France Rénov' :

- ☎ Par téléphone au 03 87 25 89 90
- 🌐 Par internet sur lc.cx/rdv-habitat-sbg



- **Transports en commun – réseau Isimouv** : la ville de Sarrebourg est desservie par trois lignes de bus régulières, y compris jusqu'à la gare de Réding, offrant une alternative pratique à la voiture individuelle. Les usagers venant de l'extérieur peuvent se garer facilement aux abords de la ville dans différents parkings et rejoindre ensuite le centre-ville en bus, évitant ainsi les difficultés de stationnement.
- **Covoiturage – Blablacar Daily** : grâce au partenariat avec Blablacar Daily, les habitants du territoire de Sarrebourg Moselle Sud et usagers extérieurs peuvent partager leurs trajets, se déplacer gratuitement ou gagner de l'argent, tout en contribuant à réduire leur impact environnemental.
- **Autopartage – Citiz** : un véhicule en libre-service est mis à disposition à la gare de Sarrebourg pour les trajets ponctuels, offrant une solution flexible et économique.
- **Déplacements à vélo** : le territoire dispose 110 km de voies verte cyclables. Labélisée Employeur PRO Vélo, la CCSMS encourage la mobilité cyclable avec, des services de location de vélo via Isimouv et l'Office de Tourisme.
- **Bornes de recharge pour véhicules électriques** : un réseau de bornes de recharge est déployé sur l'ensemble du territoire pour soutenir la transition vers la mobilité électrique.

mobilite@cc-sms.fr
03 87 03 98 87

INFORMATIONS DU TERRITOIRE



Centre Aquatique Moselle Sud

Depuis le 1er avril 2025, la CCSMS a repris la gestion du Centre Aquatique Moselle Sud, et cela dans le but de renforcer la qualité du service et garantir la pérennité du centre. Plusieurs travaux essentiels ont été réalisés : révision des bassins, modernisation du système de chloration, contrôle des installations techniques, installation de nouvelles lampes, optimisations énergétiques. Ces interventions permettent d'améliorer le confort, la sécurité et l'accueil des usagers.

Pour plus d'informations, contactez le Centre Aquatique Moselle Sud :
03.82.82.09.85 ou centre.aquatique@cc-sms.fr



Plan Herbe - Le maintien des prairies en herbe

Le Plan Herbe^a a été signé le 21 octobre 2024 conjointement par la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud, Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, Communauté de Communes du Saulnois, l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, la Chambre d'Agriculture de la Moselle, le Parc Naturel Régional de Lorraine et le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine. Ce Plan Herbe^a a pour objectif la préservation de la biodiversité locale, la qualité des sols, de l'eau et le paysage du territoire. Grâce au Plan Herbe^a, nous encourageons la préservation et la gestion durable de ces prairies, garantissant ainsi un équilibre entre agriculture et environnement.

Pour plus d'informations, contactez l'Animatrice de la politique agricole intercommunale :
03 87 25 78 39 ou a.valeri@cc-sms.fr



Pistes cyclables

Le développement des aménagements cyclables au sein du territoire continue avec la mise en place en 2025 de 3 aires de cyclotourisme sur Mittersheim, Condrexange et Niderviller. Ces aménagements permettront aux cyclotouristes de faire une halte pour manger, recharger gourde et batterie et profiter des toilettes. La voie verte reliant l'écluse 8 à l'écluse 16 du canal de la Sarre depuis Saint-Jean de Bassel via Berthelming, Romelfing, Fénétrange jusqu'à Niederstinzeln se termine. Sa mise en service est prévue prochainement. Le chantier de l'aménagement cyclable de la traversée de Lorquin débutera au printemps 2026 pour relier la voie verte en provenance d'Hattigny à celle Imling-Abreschwiller.



Office de Tourisme : animations et découvertes locales

L'Office de Tourisme Sarrebourg Moselle Sud continue de proposer des animations originales pour découvrir le territoire. Cet été, la tournée bistrot-guinguettes a animé cinq communes avec des concerts et des moments de partage en plein air, contribuant à la vie locale et au rayonnement touristique de notre territoire. En parallèle, l'opération « un été sans voiture » a permis à des centaines de visiteurs de (re)découvrir les sites touristiques emblématiques en privilégiant la mobilité douce avec la mise en place de navettes.

Pour plus d'informations, contactez l'Office de Tourisme :
03 87 03 11 82 ou contact@tourisme-sarrebourg.fr | www.tourisme-sarrebourg.fr



La Pépinière d'entreprises Moselle Sud au service du dynamisme économique local !

Ce service de la CCSMS accompagne créateurs, repreneurs et dirigeants à chaque étape de leur projet. Il propose la location de locaux professionnels (bureaux, ateliers, halls industriels), un espace de coworking et un service de domiciliation. La Pépinière, c'est aussi un accompagnement dédié : les Rendez-vous des entrepreneurs, ateliers mensuels ouverts à tous sur inscription, ainsi qu'un soutien financier via la gestion du Réseau Initiative Moselle Sud (prêt d'honneur à taux 0 %).

Pour plus d'informations, contactez la Pépinière d'entreprises Moselle Sud :
03.82.82.09.85 ou pepiniere@cc-sms.fr | www.pepiniere-entreprises-moselle-sud.fr

Album Souvenir : lorsque le virtuel n'existait pas encore !



1937 : en bas de la
rue de la Fontaine
Enfants prenant la pose
devant l'objectif.
ROOS Paul (2ème à gauche) et
CHRIST Marcel (3ème à gauche)

Au 126, rue de la Gare, les enfants vivaient dans le réel et leurs jouets étaient plutôt grandeur nature. De gauche à droite, Lucien, Albert et André GEOFFROY en 1960.



Toujours au 126, rue de la Gare :
Christiane et Marlène
sur le Ferguson gris 30
et leur papa René SCHAEFFER
juste derrière

Rue du Rebberg
(piste de luges dans les années
70) de gauche à droite :
Pascale et Didier Soulier,
Martine Masson,
Camille Geoffroy et René Roth



Retrouvailles de la classe de 1965



1er rang assis (de gauche à droite) : LACROIX Dominique (65), MASSON Denis (65), SCHAEFFER Carole (65), WINKLER Corinne (65), COLLING Maxime (65), REYMANN Carine (64), REYMANN Valère (65), RABOT Fabienne (65), RABOT Brigitte (65),

2ème rang (de gauche à droite) : FRIANT Philippe (64), HISSIGER Marie-Louise (64), STADLER Nathalie (65), GROSTEFAN Patricia (64), HOLTZ Marie-Christine (64), SINTEFF Christian (65), GROSTEFAN Dany (65), NOUVIER Sylvie (65), SCHWARTZ Jean-Marc (64),

3ème rang (de gauche à droite) : SINTEFF Martine (64),

MEYER Jean-Claude (65); CHRIST Joël (65), BOOS Éric (65), RAUCH Damien (65), IERONE Anne-Marie (64), WILLEM Rémy (64), SCHAEFFER Christian (64), BOURLON Jean-Marie (64)

(64) ou (65) : année de naissance

Grande Communion en 1978

1er rang (de gauche à droite) : NOUVIER Michelle, NOUVIER Sylvie, WINKLER Corinne, RABOT Fabienne, RABOT Brigitte, SCHNITZLER Cathy;

2ème rang (de gauche à droite) : SCHNITZLER Serge, MASSON Denis, LACROIX Denis, SINTEFF Christian, COLLING Maxime, CHRIST Joël, BOOS Éric,

3ème rang (de gauche à droite) : DUBOIS Martial, MEYER Jean-Claude, LACROIX Dominique, Le Curé



La classe de 1965 était composée de 7 filles et 11 garçons (ci-dessous par ordre alphabétique) :

BOOS Éric, BUR Carole, CHRIST Joël, COLLING Maxime, DUBOIS Martial († 1987), GROSTEFAN Dany († 2024), LACROIX Dominique, MASSON Denis († 1988), MEYER Jean-Claude, NOUVIER Sylvie, RABOT Brigitte († 2006), RABOT Fabienne, REYMANN Valère, SCHAEFFER Carole, SCHNITZLER Serge († 2012), SINTEFF Christian, STADLER Nathalie, WINKLER Corinne.

Malheureusement, 5 d'entre eux sont déjà décédés. Par ordre chronologique ci-dessous :

DUBOIS Martial en 1987, MASSON Denis en 1988, RABOT Brigitte en 2006, SCHNITZLER Serge en 2012 et GROSTEFAN Dany en 2024. Une pensée pour eux. Ci-dessous une autre photo de classe.



*Classe de
Mlle GASSER
1971 -1972*

1er rang (de gauche à droite) : CHRIST Joël, LACROIX Dominique, RABOT Fabienne, SCHAEFFER Carole, STADLER Nathalie, WINKLER Corinne, REYMANN Carine, RABOT Brigitte, REYMANN Valère,

2ème rang (de g. à d.) : Mlle GASSER (institutrice), MEYER Jean-Claude, FRIANT Jean Philippe, WILLEM Thierry, DIMOFSKI Doris, MASSON Denis, COLLING Maxime, BUR Françoise, NOUVIER Sylvie,

3ème rang (de g. à d.) : SCHAEFFER Christian, SCHWARTZ Jean-Marc, GROSTEFAN Patricia, SINTEFF Martine, SCHNITZLER Serge, IERONE Gilles, BOSS Éric,

4ème rang (de g. à d.) : HOLTZ Marie-Christine, SINTEFF Christian, RAUCH Damien, BRICKER Marc, BOURLON Jean-Marie, BUR Jean-Pascal.

*Retrouvailles en 2023
à Langatte*



*Retrouvailles en 2025
à Sarraaltroff*



Les nouvelles institutrices de 2025 ...



1er rang (de gauche à droite) : Alexis LEBLANC - Gorkem YILDIZ - Jean GIESSIENGER - Lysone RABOT - Maelyne HOLTZ - Arthur LEBLANC - Amélie RENAUX - Sohan VIGHI - Naéva BLASQUEZ-PATTEE - Corentin DASTILLUNG

2ème rang (de gauche à droite) : Mme BRICLOT-LAMY Shirley (directrice) - Furkan TUNC - Amaury FLIELLER - Raphael FEDEAU - Amanda BOYON - Luna JAMBERT - Elyna OTERO - Julie CREUSOT - Nolan HEIM - Maelle HERMANN - Lucie TISON - Léon REEB - Mme NURGUL Dalanjil.



1er rang (de gauche à droite) : Berat TUNC - Achille POIROT - Clara RUBY - Elisa MATHIS - Nina MARLATS - Maelyn HUGOT PHILIPPI - Antoine STEIBEL - Gabin TISON - Maxence MASSON - Jessy PFOTZER-STECK - Sigfried HEMA

2ème rang (de gauche à droite) : Mme N'GALLET Marie Pierre (institutrice) - Gabriel DALVI GEOFFROY - Jade ZIEGER-ALBERT - Mahé ROBIN MALEYRAC - Juliette BECQUET - Deniz AKDEMIR - Eléonore LOOS - Mila AKDEMIR - Lucie THOMAS - Tiago BRASSEUR

Absente : Mila OBERLING

Les délibérations du conseil municipal

.....

LUNDI 21 FEVRIER 2025

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 11 Geoffroy Albert, Vary Paul, Noblé Sébastien, Kern Olivier, Schwartzenberger Alain, Parrenin Christophe, Bailly Vincent, Dannenberger Clément, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roche Jean-François, Charrier Philippe, Albert Frédéric, Schmitt Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

DATE DE LA CONVOCATION : 17/02/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Eve Birkel

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire présente ses vœux pour la nouvelle année et expose quelques communications :

Le maire informe les membres du conseil municipal que le repas des anciens aura lieu le dimanche 6 avril – l'animation musicale est prévue – le repas sera préparé par OUI CHEF (Michel Hick),

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la cuisine de la salle des fêtes est terminée (carrelage – mobilier – nouveau lave-vaisselle...),

Le maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population a été réalisé sur la commune du 16 janvier au 15 février dernier. Les résultats ont été transmis à l'INSEE et reflètent les données suivantes : la population totale sur notre commune s'élève à 782 habitants et à 392 adresses d'habitation. Ces données seront intégrées sur le site de l'INSEE et consultables avec toutes les infos prélevées durant cette enquête.

Les cigognes sont de retour sur Sarraltroff... le nid situé sur le poteau électrique devant le presbytère avait été retiré par ENEDIS suite à des problèmes électriques sur le réseau du secteur (9-11 rue de Hilbesheim). Un nouveau nid est en cours de construction par un couple de cigognes au 17 rue de Hilbesheim. ENEDIS, avec la LPO proposent l'installation d'un mât avec une plateforme dans le jardin du presbytère situé juste à côté du poteau du 1^{er} nid retiré... Les cigognes devraient s'installer sur ce nouveau mat et préserver ainsi le réseau électrique sensible en cas d'installation « sauvage » de nids... le mât et la plateforme du presbytère sera installé dans les prochains jours. A suivre...

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2025-01 / 001 - Modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme de SARRALTROFF

Le maire présente le dossier de modification simplifiée du PLU (Plan Local d'Urbanisme) aux membres du conseil municipal (préparé par le bureau d'études ECOLOR de Fénétrange) à la demande de la Société CITRAVAL – Zone Artisanale de SARRALTROFF.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-45 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 MAI 2018 (N°2018-04-029) approuvant le plan local d'urbanisme de la commune,

Vu l'arrêté du maire en date du 18 MAI 2022 (N°2022-019) engageant la modification simplifiée du PLU,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 14 OCTOBRE 2024 (N°2024-06-033) précisant les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU,

Vu la notification du projet de modification simplifiée aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la mise à disposition du public pendant un mois du projet de modification, de l'exposé de ses motifs ainsi que des avis émis par les personnes publiques associées ;

Considérant le bilan de la mise à disposition du public présenté par le maire ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal de SARRALTROFF :

Décide d'approuver la modification simplifiée du PLU tel qu'elle est annexée à la présente délibération.

Conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier du PLU modifié est tenu à la disposition du public à la mairie de SARRALTROFF aux jours et heures habituels.

La présente délibération sera exécutoire (la plus tardive des deux dates est à prendre en compte) ;

- après sa réception par l'autorité administrative compétente de l'État (Préfet - Sous-Préfet) ;

- après sa publication sur le géoportail de l'urbanisme.

La présente délibération est accompagnée du dossier de PLU qui lui est annexé est transmise au Préfet de la Moselle (s/couvert du Sous-Préfet de Sarrebourg).

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-01 / 002 - Validation des « ASSURANCES COMMUNALES 2025 »

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que des appels d'offres ont été instaurés par les services de la CCSMS dans le cadre d'une proposition de groupement d'achat pour les assurances communales au 1^{er} janvier 2025. Le maire informe que les offres réceptionnées par la CCSMS (Assurances GROUPAMA) se montent à plus de 26750 € pour les 5 lots (1 = dommages aux biens et bâtiments / 2 = responsabilité civile / 3 = véhicules à moteur / 4 = protection juridique / 5 = protection fonctionnelle élus et agents), alors que les assurances 2024 s'élevaient au total à 4597.08 € pour l'année. Le maire informe le conseil municipal que, au vu des tarifs sollicités par GROUPAMA (lots 1-2-5), il n'a pas validé l'offre d'assurance au 1^{er} janvier 2025.

Les seuls tarifs validés sont ceux des lot 3 (véhicules à moteur SMACL = 1914.50€) et lot 4 (protection juridique = 2895.43€).

Le Maire propose donc au conseil municipal de valider les autres contrats sollicités pour l'assurance communale pour l'année 2025 (et suivantes) =

Assurance MULTIRISQUES et RESPONSABILITE CIVILE = CIADE Colmar =	9.940,00 €
Assurance PROTECTION JURIDIQUE et FONCTIONNELLE = CIADE Colmar =	1.345,00 €
Assurance VEHICULES A MOTEUR = SMACL Niort =	1.914,50 €

Après délibération, le conseil municipal de SARRALTROFF, à l'unanimité :

VALIDE les offres d'assurance comme mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants à ces offres,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-01 / 003 - Location des logements communaux au 1^{er} janvier 2025

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la non augmentation des loyers pour les locations des deux logements communaux pour l'année 2025 (logement A au 1 rue de l'Eglise et logement B au 3 rue de l'Eglise).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE, pour l'année 2025 et les années suivantes (jusqu'à la prise d'une délibération augmentant le tarif de location), la non augmentation des loyers pour les logements communaux loués (A et B) mentionnés ci-dessus, en sachant que, généralement, le conseil municipal augmente le prix du loyer à chaque changement de locataire, AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Affaires scolaires – effectifs 2025-2026

Le maire informe le conseil municipal d'une réunion entre les services de l'Inspection Académique de Sarrebourg Nord et les maires du RPI (Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel) au sujet des effectifs scolaires à venir pour les prochaines années sur le

secteur. Les effectifs sont en prévision à la baisse et une restructuration des écoles du RPI est éventuellement à prévoir. Les enseignants du RPI souhaitent échanger avec les parents sur ce point et sur l'organisation de la répartition des enfants dans le RPI. Une réunion publique est prévue le vendredi 28 mars prochain à la Salle des Fêtes de Sarraltroff. Décisions et dossiers à suivre...

DICRIM 2025 – PCS 2025

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune est tenue de préparer et présenter son Document d'Informations Communales sur les Risques Majeurs (DICRIM) et son PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Un ancien document datant de plusieurs années doit être mis à jour.

Le Maire présente les données de ces deux documents et demande aux membres du conseil municipal de les valider avant leur publication (DICRIM sur le site internet de la commune et PCS aux services municipaux et conseillers concernés). Dossier validé.

Travaux de sécurisation des entrées du village – Rue de Hilbesheim / Rue de Gœrlingen

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une réunion d'information s'est déroulée le mercredi 22 janvier dernier à 18h00 en mairie avec les riverains des 2 rues concernées par les travaux de mise en place des ralentisseurs et des chicanes. Les habitants ont validé l'installation comme présentée par le maire (plan du cabinet d'études LAMBERT pour ces travaux). Les travaux correspondants pourront débuter dès le vote du budget primitif validé (fin avril 2025).

=====

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h30.

LUNDI 07 AVRIL 2025

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 12 Geoffroy Albert, Vary Paul, Schwarzenberger Alain, Schmitt Frédéric, Kern Olivier, Parrenin Christophe, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Bailly Vincent, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roche Jean-

François, Charrier Philippe, Noblé Sébastien,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -.

DATE DE LA CONVOCATION : 26/03/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Eve Birkel

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Le maire informe le conseil municipal que le repas des seniors s'est déroulé ce dimanche 6 avril. Le repas a été servi par Michel Hick – Oui Chef – et l'animation musicale a été assurée par l'Harmonie Municipale et Monsieur Alain Bénédick.

Le nettoyage annuel du village (berges Sarre et Bièvre + chemins ruraux) est organisé cette année le samedi 12

avril en matinée avec un lunch à la salle des fêtes après le nettoyage.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

**N° 2025-02 / 004 - Travaux de voirie 2025 – Liaison Rue de l’Eglise – Rue du Cimetière
Demande de Subvention Départementale AMBITION 2025**

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d’Amélioration du Cadre de Vie – Création d’une liaison en voirie entre la Rue de l’Eglise et la Rue du Cimetière sont susceptibles d’être réalisés et prévus sur l’année 2025. Il présente le devis « Etude Chiffrée » du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg pour un montant total HT de 75.840,88 € pour l’ensemble des travaux et acquisitions et 9.800,00 € pour les frais de maîtrise d’œuvre (Cabinet LAMBERT).

Le Maire ajoute qu’il est possible de solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Moselle (AMBITION 2025) pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

DECIDE de valider l’étude chiffrée du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg mentionné ci-dessus,
SOLLICITE la subvention du Département de la Moselle (AMBITION 2025) pour financer ces travaux,
VALIDE le plan de financement comme ceci :

Travaux HT + Maîtrise d’œuvre HT	
85.640,88 €	
Subvention CD57 AMBITION 30%	
- 25.692,26 €	
SOLDE en fonds propres	=
59.948,62 €	

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-02 / 005 - Vente de terrain – Rue des Mésanges

ABSENCE de Frédéric SCHMITT

Le Maire informe le conseil municipal qu’une demande d’achat d’une parcelle communale a été réceptionnée en mairie. Il s’agit de la parcelle cadastrée et référencée comme suit :

N°522 - SECTION 02 - SURFACE : 0 a 08 ca – en bordure de la Rue des Mésanges.

Après délibération, le conseil municipal à l’unanimité :

VALIDE la demande d’achat de la parcelle mentionnée ci-dessus déposée par Monsieur François SCHMITT né le et Béatrice SCHMITT née WIRBEL, née le 22/11/1994 à SARREBOURG – 57 – domiciliés à SARRALTROFF, 4 rue des Chardonnerets,

VALIDE le prix de vente de cette parcelle à 1000 € l’are (mille euros l’are) avec un minimum de 1000,00 € la vente,

ACTE que les frais de notaire, s’il y en a, sont à la charge de l’acheteur,

AUTORISE le Maire, ou l’adjoint délégué, à signer l’acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2025-02 / 006
Subventions aux associations – année 2025**

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de subventions communales à insérer au Budget Primitif 2025. Le tableau récapitulatif se présente comme suit :

ASSOCIATIONS - ORGANISMES	article	Proposi- tions	VOTES DU
		du Maire	CONSEIL
		2025	MUNICI- PAL 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers (groupe des pompiers de Dolving-Sarraltroff)	6574	200,00 €	200,00 €
Amicale du Personnel Intercommunal AATMOS 3 agents (2 tps plein + 1 mi-tps)	6574	125,00 €	125,00 €
Prévention Routière	6574	75,00 €	75,00 €
Autres (Délib. CM)	6574	100,00 €	100,00 €
		1	1
	TOTAL	500,00 €	500,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l’unanimité = ACCEPTE et VALIDE les demandes de subventions détaillées dans le tableau ci-dessus, VALIDE leur inscription au Budget Primitif Communal 2025, AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2025-02 / 007
Compte Financier Unique COMMUNE - année 2024**

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que depuis la mise en place de la comptabilité M57 le 1^{er} janvier 2024, le compte de gestion et le compte administratif sont remplacés par le Compte Financier Unique qui regroupe en un document synthétique, les sommes figurant dans les 2 documents distincts en 2023 (Compte de Gestion + Compte Administratif). Il expose ensuite aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Communal pour les opérations effectuées durant l’année 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d’approuver le Compte Financier Unique 2024 pour le Budget Communal faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU	REALISE	RESULTAT
		2024	2024	2024
Investissement	Dépenses	757 642,98 €	192 927,81 €	EXCEDENT
	Recettes	735 623,98 €	370 913,85 €	177 986,04 €
Fonctionnement	Dépenses	925 169,96 €	582 764,27 €	EXCEDENT
	Recettes	947 188,96 €	822 396,16 €	239 631,89 €
	Résultat des deux sections		EXCEDENT	417 617,93 €

RESULTAT D’EXECUTION

	1	2	3	4	5
	Résultat à la clôture de l'exercice	Part affectée à l'investissement durant l'exercice	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture de l'exercice
	2023	2024	2024		2024
Investissement	58 448,98 €	- €	177 986,04 €	- €	236 435,02 €
Fonctionnement	172 865,96 €	- €	239 631,89 €	- €	412 497,85 €
TOTAL	231 314,94 €	- €	417 617,93 €	- €	648 932,87 €

N° 2025-02 / 008 Compte Financier Unique BOIS ET FORETS - année 2024

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que depuis la mise en place de la comptabilité M57 le 1^{er} janvier 2024, le compte de gestion et le compte administratif sont remplacés par le Compte Financier Unique qui regroupe en un document synthétique, les sommes figurant dans les 2 documents distincts en 2023 (Compte de Gestion + Compte Administratif).

Il expose ensuite aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Annexe Bois et Forêts pour les opérations effectuées durant l'année 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Financier Unique 2024 pour le Budget Annexe Bois et Forêts faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU	REALISE	RESULTAT
		2024	2024	2024
Investissement	Dépenses	29 000,00 €	4 915,35 €	DEFICIT
	Recettes	29 000,00 €	- €	4 915,35 €
Fonctionnement	Dépenses	188 150,46 €	126 023,74 €	EXCEDENT
	Recettes	188 150,46 €	133 453,29 €	7 429,55 €
Résultat des deux sections			EXCEDENT	2 514,20 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4	5
	Résultat à la clôture de l'exercice	Part affectée à l'investissement durant l'exercice	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture de l'exercice
	2023	2024	2024		2024
Investissement	- €	- €	4 915,35 €	- €	4 915,35 €
Fonctionnement	54 950,46 €	- €	7 429,55 €	- €	62 380,01 €
TOTAL	54 950,46 €	- €	2 514,20 €	- €	57 464,66 €

N° 2025-02 / 009 Compte Financier Unique LOTISSEMENT LES PRUNELLES - année 2024

Monsieur le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal que depuis la mise en place de la comptabilité M57 le 1^{er} janvier 2024, le compte de gestion et le compte administratif sont remplacés par le Compte Financier Unique qui regroupe en un document synthétique, les sommes figurant dans les 2 documents distincts en 2023 (Compte de Gestion + Compte Administratif).

Il expose ensuite aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Financier Unique (CFU) du Budget Annexe Lotissement Les Prunelles pour les opérations effectuées durant l'année 2024. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le Compte Financier Unique 2024 pour le Budget Annexe Lotissement Les Prunelles faisant apparaître les sommes suivantes :

		PREVU	REALISE	RESULTAT
		2024	2024	2024
Investissement	Dépenses	177 567,62 €	56 974,50 €	DEFICIT
	Recettes	177 567,62 €	54 429,41 €	- 2 545,09 €
Fonctionnement	Dépenses	246 285,22 €	61 691,91 €	DEFICIT
	Recettes	246 285,22 €	56 974,50 €	- 4 717,41 €
Résultat des deux sections			DEFICIT	- 7 262,50 €

RESULTAT D'EXECUTION

	1	2	3	4	5
	Résultat à la clôture de l'exercice	Part affectée à l'investissement durant l'exercice	Résultat de l'exercice	Transfert ou intégration de résultats	Résultat de clôture de l'exercice
	2023	2024	2024		2024
Investissement	- 54 429,41 €	- €	- 2 545,09 €	- €	- 56 974,50 €
Fonctionnement	123 138,21 €	- €	4 717,41 €	- €	118 420,80 €
TOTAL	68 708,80 €	- €	- 7 262,50 €	- €	61 446,30 €

N° 2025-02 / 010 Affectation du résultat 2024 - COMMUNE

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, à savoir :

Les Reports	
Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :	58 448,98 €
Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	172 865,96 €
Les Soldes d'Exécution	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	177 986,04 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	239 631,89 €
Les Restes à Réaliser	
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :	235 000,00 €
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :	- €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	- €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpte R INV 1068)	- €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	412 497,85 €

N° 2025-02 / 011 Affectation du résultat 2024 - BOIS ET FORET

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, à savoir :

Les Reports	
Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :	- €
Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	54 950,46 €
Les Soldes d'Exécution	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	- 4 915,35 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	7 429,55 €
Les Restes à Réaliser	
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :	- €
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :	- €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	4 915,35 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en re-

port à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpté R INV 1068)	4 915,35 €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	57 464,66 €

N° 2025-02 / 012 - Affectation du résultat 2024 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Le Maire rappelle les sommes inscrites au Compte Financier Unique pour l'exercice 2024, à savoir :

Les Reports	
Pour rappel : report de la section d'investissement de l'année antérieure :	- 54 429,41 €
Pour rappel : report de la section de fonctionnement de l'année antérieure :	123 138,21 €
Les Soldes d'Exécution	
Un solde d'exécution de la section d'investissement de :	- 2 545,09 €
Un solde d'exécution de la section de fonctionnement de :	- 4 717,41 €
Les Restes à Réaliser	
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en dépenses de :	- €
La section d'investissement laisse apparaître des RàR en recettes de :	- €
Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	56 974,50 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement (cpté R INV 1068)	- €
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne R FONC 002)	118 420,80 €

N° 2025-02 / 013 - Vote des Taxes Communales 2025 avant adoption au budget primitif 2025

Le Maire informe le conseil municipal de la mise à jour des modalités de la loi de finances en place à compter de l'année 2024. Le Maire présente les chiffres et recettes prévues pour les taxes communales pour l'année en cours (formulaire DGFIP N°1259 joint en PJ à la présente délibération). Comme cela est le cas depuis le début du mandat, le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas augmenter et de maintenir les pourcentages votés pour les taxes communales de l'année en cours 2025.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE les taux 2025 pour les taxes suivantes :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties = 22,49 %

Taxe Foncière sur les propriétés non bâties = 29,36 %

Taxe d'Habitation pour les « Résidences Secondaires » = 13,53 %

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-02 / 014 - M57 – Fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Le Maire informe le Conseil Municipal suite au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune de SARRALTROFF est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement de ses budgets primitifs. Ladite instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012). Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder, lorsque cela s'avère nécessaire, à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,50% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE D'AUTORISER le Maire à procéder, sur l'ensemble des budgets primitifs 2025 votés ce jour (Commune – Bois Forêts – Lotissement Prunelles) à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,50% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget ;

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-02 / 015 - Budget Primitif 2025 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2025, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	1 091 885,85 €	1 091 885,85 €
	Recettes	1 091 885,85 €	1 091 885,85 €
Investissement	Dépenses	780 455,87 €	780 455,87 €
	Recettes	780 455,87 €	780 455,87 €

N° 2025-02 / 016 - Budget Primitif 2025 - BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2025, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	100 664,66 €	100 664,66 €
	Recettes	100 664,66 €	100 664,66 €
Investissement	Dépenses	53 080,01 €	53 080,01 €
	Recettes	53 080,01 €	53 080,01 €

N° 2025-02 / 017 - Budget Primitif 2025 - LOTISSEMENT LES PRUNELLES

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe LOTISSEMENT LES PRUNELLES 2025, faisant apparaître les sommes suivantes :

		Propositions du Maire	Votes du Conseil Municipal
Fonctionnement	Dépenses	239 715,98 €	239 715,98 €
	Recettes	239 715,98 €	239 715,98 €
Investissement	Dépenses	144 695,98 €	144 695,98 €
	Recettes	144 695,98 €	144 695,98 €

N° 2025-02 / 018 - Réfection et ravalement des façades de l'école primaire - Subvention REGION GRAND EST

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de ravalement des façades sur le bâtiment de l'école primaire (2 rue de l'Eglise) sont à prévoir (présence de fissures sur l'ensemble du bâtiment construit en 1994-1995). Il présente le devis de l'entreprise de peinture LAVERT de Phalsbourg pour un montant total HT de 54.070,00 € et TTC 64.884,00 € pour l'ensemble des travaux.

Le Maire ajoute qu'il est possible de solliciter une subvention régionale à la Région Grand-Est (subvention « coup de pouce rural ») pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider le devis de l'entreprise LAVERT de Phalsbourg mentionné ci-dessus,

SOLLICITE la subvention régionale à la Région Grand-Est (subvention « coup de pouce rural ») pour financer ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme ceci :

Travaux HT 54.070,00 €

Subvention 30% plafonné

à un HT de 40.000 € - 12.000,00 €

SOLDE en fonds propres = 42.070,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Affaires scolaires – effectifs 2025-2026

RAPPEL = Le maire informe le conseil municipal d'une réunion entre les services de l'Inspection Académique de Sarrebourg Nord et les maires du RPI (Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel) au sujet des effectifs scolaires à venir pour les prochaines années sur le secteur. Les effectifs sont en prévision à la baisse et une restructuration des écoles du RPI est éventuellement à prévoir. Les enseignants du RPI souhaitent échanger avec les parents sur ce point et sur l'organisation de la répartition des enfants dans le RPI. Une réunion publique est prévue le vendredi 28 mars prochain à la Salle des Fêtes de Sarraltroff. La réunion a été annulée par les services scolaires... le projet, tel qu'il était prévu précédemment a été annulé.

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h30.

LUNDI 12 MAI 2025

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 10 Geoffroy Albert, Vary Paul, Schwarzenberger Alain, Kern Olivier, Parrenin Christophe, Noblé Sébastien, Dannenberger Clément, Bailly Vincent, Roth Marie-Thérèse,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roche Jean-

François, Charrier Philippe, Albert Frédéric, Schmitt

Frédéric, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -.

DATE DE LA CONVOCATION : 30/04/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Paul Vary

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :Le maire informe le conseil municipal que les travaux au parking au stade sont en cours d'achèvement – L'UTT a sollicité un accès en enrobé sur la RD vers GOERLINGEN avec un panneau STOP. C'est l'entreprise PELLE MULTI SERVICES de Sarrebourg qui a réalisé l'ensemble des travaux.

Le ravalement et la peinture de l'Ecole Primaire est en cours de préparation, ils débiteront à la fin des classes au début du mois de juillet prochain. Le devis de l'entre-

prise LAVERT Phalsbourg a été validé pour ces travaux. Une demande de subvention à la REGION GRAND EST en cours (subvention « coup de pouce rural » d'un montant forfaitaire de 12.000 €) et une subvention DETR a déjà été accordée par la Sous-Préfecture (d'un montant de 18.925,00 €). Reste à réaliser avant le ravalement, la réfection des 2 escaliers situés à l'arrière du bâtiment et donnant sur le Jardin du Presbytère (sortie de secours de l'étage).

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2025-03 / 019 - Forêt Communale – Approbation du plan d'aménagement forestier 2026-2045

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2026 à 2045, établi et présenté lors de la réunion de ce jour par gestionnaires de l'Office National des Forêts (bureau de Sarrebourg), en vertu des dispositions de l'article L 212-1 du code forestier. Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- la définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

VALIDE et APPROUVE le plan d'aménagement forestier 2026-2045 tel que présenté ce jour en réunion, AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-03 / 020 - Forêt Communale – Travaux sylvicoles 2025-2026

Monsieur le Maire présente les devis de l'ONF de SARREBOURG pour les travaux sylvicoles et en investissement et en exploitation 2025-2026 d'un montant total de :

INVESTISSEMENT :	8.812,52 € HT
(intervention en futaie irrégulière)	
EXPLOITATION :	3.225,24 € HT
(maintenance des cloisonnements)	
TOTAL	12.037,76 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le programme de travaux sylvicoles et d'exploitation pour l'année 2025-2026,

VALIDE le devis de l'ONF tels que présenté ci-dessus, AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-03 / 021 - Forêt Communale – Fixation des prix de vente de bois 2025-2026

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal les prix mis en place pour les ventes de menus produits les années précédentes soit =

Mise à prix de 11,00 € HT le stère pour les bois sains,

Mise à prix de 7,00 € HT le stère pour les bois secs,

Les stères de bois d'affouage sont facturés à 47,00 € HT.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les tarifs de mise à prix et de prix tels que mentionnés ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-03 / 022 - Sécurisation des Rue de Hilbesheim et Rue Gœrlingen – Convention avec l'UTT MOSELLE

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil le rapport d'ouverture des offres de prix pour les travaux de sécurisation des Rue de Hilbesheim et Rue de Gœrlingen. Deux offres ont été réceptionnées (SCRE et COLAS). L'offre retenue est celle de la SCRE de Hérange avec un montant HT de 35.443,00 €.

Le maire ajoute qu'une subvention « AMISSUR - AMENDES DE POLICE » a déjà été validée par le Département de la Moselle pour ces travaux (montant total = 11.550,00 €).

Le Maire informe également le conseil municipal qu'une convention sera à signer avec les services de UTT UTR de la Moselle concernant la gestion du domaine public routier départemental dans le cadre de ces travaux.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de valider l'offre de la SCRE pour les travaux mentionnés ci-dessus (35.443,00 € HT),

AUTORISE le Maire à signer avec les services de l'UTT 57 la convention de gestion du domaine public départemental suite à ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-03 / 023 - Assurance communale des véhicules – Facture SMACL / Factures CIADE GENERALI

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil qu'un email a été réceptionné en mairie de l'assureur SMACL ayant au 1^{er} janvier 2025 les contrats d'assurance VEHICULES A MOTEUR pour la Commune. Suite à ce message, la SMACL annule le contrat en cours signé en début d'année. La somme payée le 14 mars 2025 (1.914,50 € TTC) sera remboursée à la Commune.

Il est donc nécessaire de valider un nouveau contrat d'assurance pour les véhicules de la commune et « l'auto mission » à destination des élus et agents utilisant leur véhicule personnel pour les déplacements affectés au service municipal. Un contrat est en cours de signature à la CIADE de COLMAR (GENERALI) pour ce dossier. Ces 3 nouveaux contrats remplacent donc le contrat situé avec la SMACL. Les montants des 3 contrats sont les suivants :

Contrat véhicule KANGOO (tarif annuel 2025-04 --- 2026-04) = 543,79 €

Contrat tracteur MASSEY FERGUSON (tarif annuel 2025-04 --- 2026-04) = 444,11 €

Contrat AUTO MISSION (tarif annuel 2025-04 --- 2026-04) = 410,48 €

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de valider l'annulation du contrat SMACL pour les assurances des véhicules de la commune,

DECIDE de valider les 3 contrats mentionnés ci-dessus (CIADE GENERALI) en cours de signature pour les véhicules de la commune et la prestation « assurance AUTO MISSION »,

AUTORISE le Maire à signer les contrats mentionnés et toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-03 / 024 - Travaux de liaison Rue de l'Eglise / Rue du Cimetière – Amélioration Cadre de Vie - Voirie - Demande de Subvention DETR

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'Amélioration du Cadre de Vie – Rue de l'Eglise et liaison vers la Rue du Cimetière sont susceptibles d'être réalisés et prévus sur l'année 2025. Il présente le devis « Etude Chiffrée » du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg pour un montant total HT de 85.629,97 € pour l'ensemble des travaux et acquisitions.

Le Maire ajoute qu'il est possible de solliciter une subvention DETR à la Sous-Préfecture de Sarrebourg pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider l'étude chiffrée du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg mentionné ci-dessus,

SOLLICITE la subvention DETR de la Sous-Préfecture de SARREBOURG pour financer ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme ceci :

Travaux HT	75.829,97 €
Maitrise d'œuvre	<u>9.800,00 €</u>
TOTAL =	85.629,97 €
Subvention DETR 20 %	- 17.126,00 €

SOLDE en fonds propres **68.503,97 €**

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-03 / 025 - Amélioration Cadre de Vie – Création d'une aire de jeux – Rue de l'Eglise Demande de Subvention DETR

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de création d'une aire de jeux Rue de l'Eglise sont susceptibles d'être réalisés et prévus sur l'année 2025. Il présente le devis « Etude Chiffrée » du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg pour un montant total de 100.436,94 € HT. pour l'ensemble des travaux et acquisitions.

Le Maire ajoute qu'il est possible de solliciter une subvention DETR à la Sous-Préfecture de Sarrebourg pour financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider l'étude chiffrée du Cabinet LAMBERT de Sarrebourg mentionné ci-dessus,

SOLLICITE la subvention DETR de la Sous-Préfecture de

SARREBOURG pour financer ces travaux,

VALIDE le plan de financement comme ceci :

Travaux Plateforme HT	25.374,00 €
Jeux et Mobiliers	<u>75.062,94 €</u>
TOTAL =	100.436,94 € HT

Subvention DETR 40 % - 40.174,78 €

SOLDE en fonds propres 60.262,16 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Pays de Sarrebourg – Démarche du plan de paysage

Le maire informe le conseil municipal que le Pays de Sarrebourg envisage la mise en place et la gestion d'un « PLAN DE PAYSAGE » destiné aux communes membres.

Le Maire présente le projet au conseil municipal.

Après échanges de vues et discussion, le conseil municipal ne souhaite pas participer à ce projet.

Accès aux déchèteries du Pays de Sarrebourg – Distribution des cartes individuelles

Le maire informe les membres du conseil municipal que le POLE DECHETS PETR du Pays de Sarrebourg a validé la mise en service de cartes d'accès (1 carte par foyer) aux déchèteries de Pays de Sarrebourg. Les cartes seront distribuées par la mairie à compter du lundi 19 mai prochain aux heures d'ouverture. Elles seront obligatoires à compter du 30 juin pour accéder aux déchèteries.

Pour les 6 mois restants pour l'année 2025, 9 passages sont autorisés. Pour l'année 2026 (année complète) le PETR autorise 18 passages. Les passages supplémentaires seront facturés au prix de 10 €.

Numérisation des anciens registres d'état civil

Le maire présente le conseil municipal le projet de numérisation des anciens registres d'état civil de la commune (naissances mariages décès depuis 1920). Cela favorisera l'accès aux actes et les copies sans manipuler et endommager les registres. Un devis sera présenté par la société SEDI pour cette prestation. A SUIVRE...

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h15.

LUNDI 02 juin 2025

PRESIDENT : Mr Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 7+1 proc. =8 Geoffroy Albert, Vary Paul, Bailly Vincent, Dannenberger Clément, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve (proc. de Alain Schwartzberger),

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Schwartzberger
Alain (donne procuration à M-E Birkel), Noblé Sébastien,
Charrier Philippe, Albert Frédéric, Kern Olivier, Schmitt
Frédéric, Parrenin Christophe, Roche Jean-François,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

DATE DE LA CONVOCATION : 26/05/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Eve BIRKEL

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans
observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques
communications :

Les travaux de peinture des armoires de la cuisine de la
salle des fêtes sont achevés (Peinture LAVERT de Phals-
bourg pour un montant total HT de 1.349,30€).

Les travaux de ravalement complet et peinture de l'école
primaire débiteront le 23 juin prochain. L'entreprise
(Peinture LAVERT de Phalsbourg) réalisera d'abord la
façade coté cimetière – église – presbytère, puis, après la
fin des classes, le 5 juillet, déplacera l'échafaudage dans
la cour d'école pour réaliser la façade avant. Le montant
du devis signé s'élève à 54.070,00 € HT et 64.884,00 €
TTC pour l'ensemble du bâtiment.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

**N° 2025-05 / 029 - Rentrée scolaire de septembre
2025 – Organisation pédagogique des maternelles
sur le RPI**

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réorga-
nisation pédagogique des classes de maternelles du RPI
(maternelle de Sarraltroff et maternelle d'Oberstinzel). Le
projet modifie la répartition actuelle des enfants en mater-
nelle avec 3 niveaux sur chacune des deux écoles. Le
souhait de l'Inspection Académique de Sarrebourg-Nord
et des institutrices de maternelle consiste à répartir les
enfants en deux niveaux par école =

Ecole Maternelle de Sarraltroff = petite section des en-
fants de Sarraltroff et moyenne section des enfants du
RPI,

Ecole Maternelle de Oberstinzel = petite section des en-
fants de Bettborn et Oberstinzel et grande section des
enfants du RPI.

Le Maire précise que ces changements entraîneront une
modification de l'organisation du transport scolaire sur
l'ensemble du RPI ainsi qu'une mise à jour des horaires
d'accueil scolaires des enfants sur l'ensemble des
classes du RPI.

Le Maire sollicite l'avis de chacun des membres du con-
seil municipal avant la délibération en faveur ou contre ce
nouveau projet.

Le Conseil Municipal, après échanges de vues et en avoir
délibéré =

APPROUVE le nouveau projet présenté par l'Inspection
Académique de Sarrebourg Nord pour la rentrée scolaire
de septembre 2025 des maternelles du RPI, avec 2 ni-
veaux répartis dans les écoles de Sarraltroff et Oberstin-

zel, ceci en prenant en compte des différents points énu-
mérés ci-dessous.

[Le conseil est contre les charges supplémentaires liées
au transport modifié par la nouvelle organisation telle
qu'elle a été présentée par l'Inspection Académique.](#)

Les points de ramassages seraient à revoir en privilégiant
un « aller – retour » simple et unique au départ de Sarral-
troff vers Oberstinzel (un arrêt) vers Bettborn (un arrêt)
puis retour avec un arrêt dans chacune des écoles. Il fau-
drait, dans ce cas, réadapter les horaires d'accueil sco-
laires pour les trois écoles du RPI. Dans cette éventuelle
organisation, l'accompagnatrice obligatoire pour les ma-
ternelles serait présente sur l'ensemble du trajet unique
« aller-retour », le conseil municipal regrette également le
manque de concertation et d'échanges avec les parents
concernés,

Si ces différents points n'étaient pas pris en considé-
ration, le conseil municipal de SARRALTROFF se verrait
dans l'impossibilité d'approuver et d'accepter ce nouveau
projet,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à
ce dossier.

**N° 2025-04 / 027 - Recrutement d'un adjoint tech-
nique – Accroissement saisonnier d'activités – Été
2025**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible
de recruter un jeune de la commune lors de la saison
estivale durant quelques semaines afin de seconder l'ou-
vrier communal sur ses travaux extérieurs. Il propose au
Conseil Municipal de valider cette décision par une déli-
bération officielle.

Vu le code général de la fonction publique, article L332-
23 1° et 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent
contractuel pour seconder l'ouvrier communal dans la
réalisation de ses tâches extérieures,

Le Conseil Municipal de SARRALTROFF, après en avoir
délibéré, à l'unanimité :

DECIDE le recrutement direct d'un agent contractuel pour
faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier
d'activité pour une période de 4 semaines allant du 15
juillet 2025 au 15 août 2025 inclus ;

PREND NOTE que cet agent assurera des fonctions
d'aide à l'ouvrier communal extérieur pour une durée
hebdomadaire de services de 35/35^{ème} ;

VALIDE la rémunération de l'agent qui sera calculée par
référence au 1^{er} échelon du grade d'ADJOINT TECH-
NIQUE ;

AUTORISE le Maire à gérer le recrutement de l'agent et à
conclure, avec lui, le contrat d'engagement correspon-
dant (CDD) ;

PREND NOTE que la présente décision concerne égale-
ment le renouvellement éventuel de l'engagement dans
les limites fixées par les articles L332-23 1° et 2° du
CGFP.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à
ce dossier.

N° 2025-04 / 028 - Numérisation des registres d'Etat Civil

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de mettre en place la numérisation informatique des anciens registres d'état civil (depuis l'année 1920 – naissances / mariages / décès).

Cette procédure facilitera la consultation des actes sans manipuler les registres. Les notaires auront également, via la liaison COMEDEC, un accès aux actes en question.

La Société SEDI (ADIC INFORMATIQUE de UZES 30700) nous a établi un devis pour cette prestation pour un montant total HT de 1.482,30 € et TTC = 1.778,76 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE de valider la procédure de numérisation des registres d'état civil depuis l'année 1920 pour les 3 registres,

VALIDE le devis de la Société SEDI – ADIC INFORMATIQUE pour cette prestation,

VALIDE la mise en place de la liaison COMEDEC pour cette consultation,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Travaux de voirie Rue de la Forêt – sécurisation et trottoirs

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de réfection de la voirie et de création de trottoirs sur la partie haute de la Rue de la Forêt sont en cours de préparation. Les devis ont été sollicités auprès des entreprises. Les travaux devraient débuter durant l'été 2025.

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h30.



Mardi 15 juillet 2025

PRESIDENT : Mr Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 9 + 1 proc. Geoffroy Albert (proc. de Clément Dannenberger), Vary Paul, Schwartzenberger Alain, Noblé Sébastien, Parrenin Christophe,

Kern Olivier, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Dannenberger Clément (donne procuration à Geoffroy A), Charrier Philippe, Albert Frédéric, Roche Jean-François, Schmitt Frédéric, Bailly Vincent,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -.

DATE DE LA CONVOCATION : 30/06/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Eve BIRKEL

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Les travaux de ravalement complet et peinture de l'école primaire ont débuté le 23 juin. L'entreprise (Peinture LAVERT de Phalsbourg) nous informe que les travaux, en cours de réalisation, devraient être achevés pour le 25 juillet prochain.

Nous avons réceptionné un courrier de la CC-SMS, nous informant d'une augmentation d'entreprises malveillantes pour des travaux de rénovation d'habitation. Le Maire rappelle que la ComCom propose un suivi des dossiers pour ce type de travaux. Un Conseiller « France Rénov » se tient à la disposition de la population au siège de la CCSMS à Sarrebourg.

La traditionnelle brocante des Sports Réunis aura lieu le dimanche 20 juillet prochain. Le comité des SRS invite les conseillers municipaux à cette journée et à l'inauguration officielle de la journée à 11h30.

Le Maire informe les conseillers municipaux que l'entreprise VALOCIME a cédé la gestion du bail de l'antenne relais de SFR, située au chemin de la Rue de la Forêt à la société HIVORY à COURBEVOIE – 92400 – (cf. délibération 2023-08-062 = Convention VALOCIME).

Information de Moselle Fibre = Orange coupera toutes les lignes téléphoniques cuivres et ADSL le 27 janvier 2026 sur SARRALTROFF. Une réunion d'information, organisée par Moselle Fibre, aura lieu pour la population de SARRALTROFF concernée le mercredi 24 septembre 2025 à 10h00 à la Salle des Fêtes.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2025-05 / 029 - Nouveaux horaires scolaires sur le RPI – Sarraltroff / Oberstinzel / Bettborn au 1-9-2025

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de l'Inspection Académique (de MOSELLE et de SARREBOURG NORD) ont validé les nouveaux horaires scolaires pour la rentrée de septembre 2025. Dans le même temps, les services de la Région Grand Est (transports scolaires sur le RPI) ont modifié les tournées de ramassage en bus des enfants sur les 3 communes Sarraltroff / Oberstinzel / Bettborn afin d'adapter les transports aux nouveaux horaires de classe. Le Maire présente ensuite le nouveau tableau détaillant ces modifications :

Horaires des écoles

Sarraltroff	8h30 – 12h00	13h50 – 16h20
Oberstinzel	8h20 – 11h50	13h40 – 16h10
Bettborn	8h20 – 11h50	13h40 – 16h10

Sarraltroff	8h05	13h25
Oberstinzel	8h10	13h30
Bettborn	8h15	13h35
Oberstinzel	8h20	13h40
Sarraltroff	8h25	13h45

Bettborn	11h50	16h10
Oberstinzel	11h55	16h15
Sarraltroff	12h00	16h20
Oberstinzel	12h05	16h25
Bettborn	12h10	16h30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE et VALIDE la modification des horaires scolaires et des transports scolaires comme mentionnés ci-dessus, pour la rentrée scolaire de septembre 2025,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à

ce dossier.

N° 2025-05 / 030 - Tarifs du service périscolaire au 1^{er} septembre 2025

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le périscolaire fonctionne parfaitement depuis sa mise en service lors de la rentrée scolaire de septembre 2015. Le Maire ajoute que dans le cadre de la mise en place du partenariat financier "CEJ" avec la CAF de la Moselle, il a été nécessaire d'instaurer, lors de la rentrée de septembre 2016, un nouveau barème tarifaire « par tranche ». Le Maire propose ensuite de valider les tarifs par tranches horaires et par tranches d'avis d'imposition à partir de la rentrée de septembre 2025 établis par la Commission du Périscolaire lors de sa réunion du 27 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

VALIDE les tarifs du périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2025 comme ceci (les tranches 1, 2, 3, 4 sont celles du quotient familial validé d'après l'avis d'imposition des parents pour l'année en cours) :

Pour les parents - tuteurs facturés et domiciliés dans les 3 communes du RPI

(Sarraltroff – Bettborn – Oberstinzel),

Pour les personnels enseignants et le personnel communal :

(*) Réservé aux enfants porteurs d'une allergie stipulée en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà de 15.000
Matin	7h10 – 7h45 =35min	1,00	1,20	1,40	1,60
	7h45 – 8h20 =35min	1,40	1,60	1,80	2,10
Ecole Oberstinzel ou Bettborn	7h45 – 8h05 =20min	0,80	1,00	1,20	1,40
Midi	12h-12h20 =20min	0,80	1,00	1,20	1,40
	Repas et Garde =1h40	7,60	8,00	8,40	8,80
	Repas seul	6,00	6,00	6,00	6,00
	13h00-13h40 =40 min	1,70	1,90	2,10	2,30
.	12h – 13h40 Sans repas =1h40	2,50	2,90	3,30	3,70
Soir	16h20-17h00 =40 min	1,50	2,00	2,50	3,00
	17h00-17h30 =30min	1,00	1,00	1,00	1,00
	17h30-18h00 =30min	1,00	1,00	1,00	1,00
	FULL SOIR = 1h40	3,50	4,00	4,50	5,00
Dépassement Horaires	Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

Pour les parents – tuteurs facturés et **domiciliés en dehors des 3 communes du RPI**

(Hors personnels enseignants et le personnel communal) :

(*) Réserve aux enfants porteurs d'une allergie stipulée

en PAI ou enfants avec des régimes spécifiques ne pouvant pas utiliser le service de l'ESAT.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Accueils	Horaires	TRANCHE 1 de 0 à 7.000	TRANCHE 2 de 7.001 à 10.000	TRANCHE 3 de 10.001 à 15.000	TRANCHE 4 au-delà de 15.000
Matin	7h10 – 7h45 =35min	1,40	1,60	1,80	2,00
	7h45 – 8h20 =35min	1,80	2,00	2,20	2,50
Ecole Oberstinzel ou Bettborn	7h45 – 8h05 =20min	1,00	1,20	1,40	1,50
Midi	12h-12h15 =15min	1,00	1,20	1,40	1,50
	Repas et Garde =1h40	8,60	9,00	9,40	9,80
	Repas seul	6,00	6,00	6,00	6,00
	13h00-13h40 =40 min	2,10	2,30	2,50	2,70
*	12h – 13h40 Sans repas =1h40	3,10	3,50	3,90	4,20
Soir	16h20-17h00	2,00	2,50	3,00	3,50
	17h00-17h30	1,30	1,30	1,30	1,30
	17h30-18h00	1,30	1,30	1,30	1,30
	FULL SOIR = 1h40	4,60	5,10	5,60	6,10
Dépassement Horaires	Après 18h00	5,00	5,00	5,00	5,00

N° 2025-05 / 031

Service PERISCOLAIRE – Poste d'adjoint d'animation N°1 – Horaires à 22h00 par semaine

Le Maire expose au Conseil Municipal que la responsable du service périscolaire souhaite augmenter les heures de présence d'une des 2 adjoints d'animation en poste, ceci à compter du 1^{er} septembre 2025. Actuellement, les personnels affectés au service périscolaire sont au nombre de 3 agents =

Une ANIMATRICE (responsable du service – catégorie B = 35 h 00 par semaine,

Une ADJOINT D'ANIMATION (catégorie C) = 20 h 00 par semaine,

Une ADJOINT D'ANIMATION (catégorie C) = 20 h 00 par semaine.

Cette augmentation de +2h00 correspond à l'organisation d'un nouveau service qui sera mis en place au 1^{er} septembre prochain pour les jeunes adolescents (réunions et animation plusieurs vendredis par mois en début de soirée). Le programme de ce nouveau service reste à définir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unani-

mité :

APPROUVE et VALIDE le passage du poste d'adjoint d'animation N°1 de 20h00 actuel à 22h00 au 1^{er} septembre 2025, le 2^e poste d'adjoint d'animation reste à 20h00 par semaine,

AUTORISE le maire à signer avec l'intéressée, le contrat s'y rapportant,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-05 / 032 - Travaux hydrauliques en partenariat avec la CCSMS – Cabinet d'Etudes SEPIA CONSEILS

Le Maire expose au Conseil Municipal l'étude hydraulique du Cabinet SEPIA CONSEILS, missionné par la CCSMS afin de réaliser un constat des risques d'inondation par eaux de ruissellement sur le ban communal de SARRALTROFF. Cette étude présente les différentes solutions préconisées par le cabinet SEPIA montrant le schéma d'évacuation des eaux de ruissellement notamment dans le quartier du Rebberg, le quartier du Breuil et le centre de la commune (passage du ruisseau du LachGraben sous la RD43 – Rue de Fénétrange).

Le maire ajoute que les travaux préconisés dans l'étude peuvent être subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Un dossier doit être élaboré par les services de la CCSMS et SEPIA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

APPROUVE le diagnostic d'études élaboré par le cabinet SEPIA mentionné ci-dessus,

SOLLICITE, de la part de la CCSMS et de SEPIA, un chiffre précis pour les travaux mentionnés,

PREND NOTE qu'une délibération spécifique devra être prise pour valider la demande d'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Travaux dans les écoles

Le maire informe le conseil municipal que plusieurs travaux sont à réaliser dans les écoles avant la rentrée de septembre :

A l'Ecole Elémentaire = un ROBOT (classe à distance pour un enfant ne pouvant pas se déplacer en classe – restant et participant aux cours depuis son domicile) va être activé à la rentrée de septembre dans une classe de l'étage du bâtiment. Il est nécessaire d'installer des bornes wifi dans les 2 classes à l'étage améliorer la connexion internet (non favorable à ce nouvel équipement).

Le ravalement sera achevé avant le 30 juillet. Il restera uniquement à réaliser les murs des marches de l'église et les carrelages sur les 2 escaliers vers le jardin du presbytère.

A la Maternelle = l'entreprise TOIT 9 de Sarre-Union installera des plaques trespas sur le côté du bâtiment = côté Rue de Fénétrange, ceci en remplacement des panneaux et lattes de bois, très abimées aujourd'hui et qui avaient été installées lors de travaux d'agrandissement de la maternelle.

Travaux de voirie

Plusieurs conseillers municipaux informent le maire que la vitesse des véhicules reste toujours très importante dans la RUE DU REBERG (en montée et en descente). Le conseil municipal souhaite que le maire étudie la possibilité d'installer des ralentisseurs à 2 ou 3 endroits et de faire passer la vitesse limitée en une « Zone 30 ». Le Maire précise qu'il va faire établir des devis pour ces ralentisseurs. Ils seront présentés lors d'une prochaine réunion.

Visite des archives départementales

Le maire informe le conseil municipal que les services des archives départementales ont visité la mairie et les archives communales. Dans l'ensemble, l'archivage et le classement sont conformes aux procédures préconisées. Une seule remarque a été émise sur les rayonnages situés dans les combles de l'école élémentaire (anciens plans – archives d'urbanisme – recueils des actes administratifs – archives diverses...). En effet, une importante

poussière et humidité a été constatée sur les documents ne favorisant pas leur conservation dans de bonnes conditions.

Le maire précise qu'il va étudier la possibilité de déplacer les archives des combles de l'école dans la tour située à côté de la mairie, plus propice à recevoir les anciennes archives.

Courrier Dr Weinling – Drapeau Souvenir Français

Le maire informe le conseil municipal que le Dr WEINLING, maire de Romelfing, souhaite faire l'acquisition, avec les communes du secteur, d'un drapeau du Souvenir Français à destination des Jeunes Membres des associations patriotiques du secteur. Le Maire propose que Paul Vary, membre du conseil municipal et président du Souvenir Français de SARRALTROFF, se mette en relation avec le demandeur afin de valider avec lui la procédure d'achat de ce drapeau et de participation financière à cette acquisition.

Travaux de ravalement du bâtiment de l'Eglise

Le maire informe le conseil municipal que maintenant que les travaux de ravalement de l'Ecole Elémentaire sont achevés, il est possible d'étudier le ravalement de la façade avant de l'Eglise Paroissiale (le clocher et les deux faces situées à droite et à gauche du clocher). A discuter lors d'une prochaine réunion.

Contrat à durée déterminée au PERISCOLAIRE

Le Maire informe au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour assurer un service conforme à la législation, de recruter une personne (3^e poste) au service périscolaire pour la rentrée de septembre 2025... Une délibération avait déjà été prise il y a plusieurs années pour la création des 3 postes sur ce service. Le Maire précise donc qu'un contrat à durée déterminée (du 01-09-2025 au 10-07-2026) sera signé pour un poste au périscolaire ceci sur une durée de 20h00 / semaine.

=====
Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h30.

Lundi 8 septembre 2025

PRESIDENT : Mr Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 11 + 1 proc. Geoffroy Albert, Dannenberger Clément, Albert Frédéric, Vary Paul, Schwanzenberger Alain, Noblé Sébastien, Kern Olivier, Bailly Vincent, Roche Jean-François, Roth Marie-Thérèse (proc. de Birkel Marie-Eve),

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Birkel Marie-Eve (donne procuration à Roth Marie-Th.), Charrier Philippe, Parrenin Christophe, Schmitt Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

DATE DE LA CONVOCATION : 20/08/2025

SECRETARE DE SEANCE : Paul Vary

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

Les travaux de ravalement de l'école élémentaire sont achevés. Des devis sont en cours pour la réfection des 2 escaliers situés vers le jardin du presbytère (chape et carrelages). Ces travaux seront réalisés prochainement. Une gouttière a été déplacée lors des travaux et laisse couler l'eau à l'angle du bâtiment (coté rue de Hilbesheim). Le peintre LAVERT fera la remise en état.

Sur l'école maternelle, les lattes et planches situées coté RD43 Rue de Fénétrange ont été remplacées par les restes des panneaux trespas en stock après la construction du bâtiment du périscolaire. Ces travaux sont achevés à ce jour (TOIT 9 – Sarre-Union).

Le début des travaux de sécurisation des RD Rue de Hilbesheim et Rue de Gœrlingen (coussins berlinois en béton et chicanes) est prévu le 22 septembre prochain (semaine 39). Le marché a été attribué à la SCRE de Hérange avec un contrôle du bureau d'études LAMBERT de Sarrebourg.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2025-06 / 033 - CC-SMS = Rapport de la CLECT du 19 juin 2025 et révision de l'attribution de compensation

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le 19 juin 2025, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner deux thématiques :

- l'évaluation des charges liées aux compétences transférées au 01.04.2025 suite au transfert du centre aquatique de Sarrebourg à la CCSMS,

- la restitution du solde du FPIC 2016 prélevé sur les Attributions de Compensation (AC) dans le cadre du Pacte Fiscal de Solidarité pour les communes concernées.

Notre commune est concernée par la thématique du FPIC car elle fait partie des communes auxquelles la diminution de FPIC communal liée à la fusion est prélevée sur ses AC.

Le FPIC, Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, a été institué en 2012 par l'Article L.2336-1 du CGCT.

Ce mécanisme de péréquation consiste à opérer un prélèvement d'une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités du bloc communal pour le reverser aux collectivités moins favorisées.

Avant la fusion, un grand nombre de communes, dont la nôtre, étaient contributrices au FPIC.

La contribution des communes est tombée à 0 au moment de la fusion et au passage à la FPU en 2017.

Dans le cadre du pacte fiscal et financier de solidarité de 2017 il a été décidé que 2/3 de cette économie sur le FPIC serait prélevée aux communes concernées dans le cadre des attributions de compensation.

Ce prélèvement a été réduit de 25 % du montant dans le cadre du pacte 2018.

Lors de la CLECT du 19 juin dernier il a été proposé de

restituer le solde actuellement encore prélevé aux communes concernées via une augmentation des AC du montant correspondant.

Ainsi, pour la Commune de SARRALTROFF, le rapport de la CLECT préconise une augmentation de l'AC de 3.892,00 €.

L'AC à verser par le CCSMS à la Commune sera donc dorénavant de 117.413,00 €.

S'agissant d'une révision libre des AC, les propositions présentées dans le rapport de la CLECT doivent être validées par chaque commune concernée (V-1bis de l'article 1609 nonies C du code général des impôts).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

APPROUVE le rapport de la CLECT du 19 juin 2025, AUTORISE la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à **117.413,00 €**,

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre cette décision au Président de la CCSMS.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**N° 2025-06 / 034
Installation de deux feux tricolores pédagogiques sur la RD43
Demande d'aide CD57 AMISSUR**

Le Maire présente le projet de travaux de sécurisation et réduction des vitesses excessives aux entrées de Sarraltroff (RD43 - Rue de Sarrebourg et Rue de Fénétrange).

Le devis de pose de 2x2 feux tricolores pédagogiques du projet présenté par la Société EST RESEAUX de Phalsbourg s'élève à un total de :

Rue de Sarrebourg (2 feux tricolores)

HT = 25.826,10 € TTC = 30.991,32 €

Rue de Fénétrange (2 feux tricolores)

HT = 24.075,48 € TTC = 28.890,58 €

Soit un total pour l'ensemble de HT = 49.901,58 €

TTC = 59.881,90 €

Le Maire présente le plan correspondant à ces aménagements sur la RD43.

Ce projet est susceptible d'être financé par la subvention du département AMISSUR à hauteur de 30% donnant ainsi un plan de financement présenté ci-dessous :

Fourniture et installation des feux tricolores

49.901,58 € HT 59.881,90 € TTC

Subvention AMISSUR du CD57 30%

14.970,47 €

Solde par fonds propres de la Commune

34.931,11 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE le projet d'installation de 2x2 feux tricolores pédagogiques afin de réduire les vitesses excessives à l'entrée du village (RD43 Rue de Sarrebourg et Rue de Fénétrange),

VALIDE le plan de financement présenté ci-dessus,

SOLLICITE du Conseil Départemental de la Moselle la subvention AMISSUR à hauteur de 30% du montant HT pour ces travaux,
VALIDE l'inscription de cette somme et programme de travaux au budget primitif communal 2025 (ou 2026),
AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-06 / 035 - Finances communales – amortissement annuel des immobilisations

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services de la DGFIP, gérant et contrôlant la comptabilité communale sollicitent le conseil municipal pour délibérer et fixer la durée d'amortissement des biens d'immobilisations.

Le Maire ajoute qu'il est possible de fixer cette durée d'amortissement à UN AN.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

APPROUVE et VALIDE la durée d'amortissement des biens communaux sur UN AN,

SOLLICITE le Maire pour transmettre cette décision aux services de la DGFIP (SGC de SARREBOURG),

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-06 / 036 - Travaux de sécurisation de la Rue du Rebberg

Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la discussion lors du précédent conseil municipal (points divers) concernant la vitesse excessive constatée dans la Rue du Rebberg, un devis a été réalisé pour l'installation de coussins berlinois dans le bas de la rue (Société SNH Signalisation de 57 MORVILLE LES VIC) avec marquages au sol et panneaux de signalisation pour un montant total HT de 5.750,80 € et TTC de 6.900,96 €. Dans la montée de la Rue du Rebberg, le Maire propose la pose de 2 caniveaux en pavés en travers de la voirie afin de limiter les vitesses excessives dans cette zone. Les emplacements proposés par le maire sur la voirie communale sont validés par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

APPROUVE et VALIDE le projet de sécurisation de la Rue du Rebberg (pose de coussins berlinois et marquages au sol au bas de la rue + création, dans la montée de la rue de deux caniveaux en pavés posés travers de la rue),

VALIDE le devis de travaux de l'entreprise SNH mentionné ci-dessus pour les coussins berlinois,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-06 / 037 - Forêt Communale – Travaux d'exploitation et destination des coupes 2025-2026

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal le programme de travaux sylvicoles pour l'année 2025-2026 faisant apparaître les chiffres mentionnés ci-dessous :

dans les parcelles forestières 7, 12, 4,

Travaux d'exploitation pour un montant total HT de 33.358,00 € (dépense totale avec ATDO),

Recettes de vente de coupes en bois d'œuvre estimé à 66.410,00 €, pour 876 m3 exploités,

Soit une recette de bois d'œuvre estimée à « SOMME NON CONNUE » €

Recettes de vente des menus produits estimé à « SOMME NON CONNUE » M3.

Recettes de vente de blocs et sur pied - parcelle « SOMME NON CONNUE » €

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

VALIDE le programme de travaux et prévision des ventes pour l'année 2024-2025 préparé par les Services de l'ONF de Sarrebourg et dont les montants sont mentionnés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-06 / 038 - Fixation des prix de vente de bois 2025-2026

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal les prix mis en place pour les ventes de menus produits les années précédentes soit =

Mise à prix de 11,00 € HT le stère pour les bois sains,

Mise à prix de 7,00 € HT le stère pour les bois secs,

Les stères de bois d'affouage sont facturés à 47,00 € HT.

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire les tarifs de mise à prix et de prix tels que mentionnés ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-06 / 039 - Périscolaire – Tableau de répartition des frais pour l'année scolaire 2024-2025

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le tableau récapitulatif des frais engagés et des recettes encaissées pour le périscolaire sur l'année scolaire écoulée, de septembre 2024 à août 2025. La somme à répartir entre les 3 communes s'élève cette année à : 51.017,29 €.

Le mode de calcul de répartition validé par la délibération 2015-04-027 du 13 avril 2015, donne la répartition suivante entre les 3 communes du RPI pour cette année écoulée :

Part payée par la commune de SARRALTROFF : 27.166,99 €

Part payée par la commune de BETTBORN : 11.869,67 € (titre de recette à faire)

Part payée par la commune de OBERSTINZEL : 11.980,63 € (titre de recette à faire)

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la répartition aux 3 communes du RPI comme présentée par le Maire (titres de recette à faire à BETTBORN et OBERSTINZEL),

AUTORISE le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

N° 2025-06 / 040 - Refacturation des frais d'intervention de l'Association des Piégeurs de Moselle

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération N°202103026 du 14 JUIN 2021, concernant la validation de la signature de la convention d'intervention des Piégeurs de Moselle. Les frais d'intervention chez les particuliers sont facturés en fin d'année à la commune. Le maire ajoute que ces frais peuvent être refacturés aux particuliers ayant sollicité l'intervention des piégeurs à leur domicile. Les frais sont les suivants :

Barème d'indemnisation des piégeurs

1 - Frais d'intervention	30.00 €
2 - Prime au piégeage selon l'animal visé	
Belette	20.00 €
Chien viverrin	20.00 €
Fouine	35.00 €
Lapin de garenne	10.00 €
Martre	35.00 €
Putois	35.00 €
Ragondin	10.00 €
Rat musqué	10.00 €
Raton laveur	20.00 €
Renard	50.00 €
Vison d'Amérique	20.00 €
Corbeau freux	6.00 €
Corneille noire	6.00 €
Geai des chênes	6.00 €
Pie bavarde	6.00 €
Pigeon de ville	3.00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE et VALIDE la refacturation aux particuliers pétitionnaires des frais d'intervention des piégeurs de Moselle sur le territoire communal,

- AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-06 / 041 - Procédure d'incorporation de parcelles sans maître situées sur le territoire communal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et L 1123-2 ;

Vu le Code Civil, notamment son article 713 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 et la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 portant sur les biens sans maître ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'appréhension de ces biens.

Le Maire expose ensuite que Madame ERB Marguerite, épouse SPAETER, née à Sarrebourg (57) le 19/07/1900, est propriétaire de deux parcelles cadastrées section 01 n°452 (0ha00a61ca) et section 01 n°459 (0ha00a17ca) sise commune de SARRALTROFF, au lieu-dit « Village » (Rue de la Fontaine).

Considérant que Madame ERB Marguerite est décédée à Sarraltroff (57) le 25/05/1995, la succession de Madame ERB Marguerite est par conséquent ouverte depuis plus de trente ans, et aucun successible n'a accepté la succession s'agissant des parcelles désignées ci-dessus, le délai légal d'acceptation se prescrivant au bout de 30 ans à compter de l'ouverture de la succession, ainsi qu'il résulte de l'ancien article 789 du code civil.

Considérant également que les renseignements délivrés par le Service du Livre Foncier de la Moselle font apparaître les seules formalités suivantes :

Pour la parcelle AL n° 0121, un procès-verbal de remembrement publié le 28/02/1966 Vol R n° 35 cpte 179, et un procès-verbal de remaniement cadastral publié le 05/12/1994 Vol 1994P n° 6388.

Pour la parcelle AL n° 0132, un procès-verbal de remembrement publié le 28/02/1966 Vol R n° 35 cpte 167, et un procès-verbal de remaniement cadastral publié le 05/12/1994 Vol 1994P n° 6388.

Aux termes des articles 713 du code civil et L 1123-1 et 1123-2 du Code Général de la propriété des personnes publiques, les immeubles dépendant d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté sont des biens sans maître, qui appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés.

Qu'en l'espèce, il est établi que les personnes identifiées ci-dessus sont décédées depuis plus de 30 ans et qu'aucun héritier ne s'est présenté dans ce délai pour recueillir dans leur succession respective les parcelles désignées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONSTATE les droits de propriété de la commune sur les biens ci-dessus désignés en application des dispositions des articles précités,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à cet effet,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la rédaction du Procès-Verbal constatant l'incorporation des biens au domaine communal, lequel sera soumis aux formalités de publicité foncière en vue de son opposabilité aux tiers.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-06 / 042 - Lotissement Prunelles – Vente de la parcelle LOT N°06

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-01-002

DU 8 FEVRIER 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Marion Anne Sylvie KESSLER, née à SAVERNE (67) le 9 février 1999, demeurant à REDING (57445), 13 rue des Faisans, a confirmé son souhait d'acquérir le lot N°06 du lotissement « Les Prunelles » à Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de lui vendre le lot N°06 du Lotissement les Prunelles dont les caractéristiques sont les suivantes : LOTISSEMENT LES PRUNELLES - Lot N° 06 :

Cadastré Section : 23 Parcelle : 173

Surface 00 are 39 ca

Section : 23 Parcelle : 179

Surface 8 ares 26 ca

Soit au total une surface de

8 ares 65 ca

moyennant une somme de 4.200,00 €uros l'are (quatre mille deux cent €uros) soit en totalité, pour cette vente, la somme de 36.330,00 € (trente-six mille trois cent trente €uros).

AUTORISE le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer toutes pièces relatives à cette vente et notamment l'acte de vente qui sera rédigé par l'Etude de Maître Guillaume HARDY, notaire à FENETRANGE (57930).

POINTS DIVERS

Travaux d'assainissement au croisement central du village

Le maire informe le conseil municipal que la CCSMS a réalisé au début du mois de septembre des travaux de réfection des réseaux d'assainissement au niveau du carrefour au centre du village. En effet, lors de fortes pluies récentes, les plaques de caniveaux se sont soulevées sous la pression de l'eau des canalisations laissant présager des bouchons à ce niveau. Des contrôles par caméra ont été réalisés. Les travaux sont à ce jour achevés sur toute la zone (Rue de Sarrebourg – Rue de la Sarre – Rue de Hilbesheim = croisement central). Les prochaines fortes pluies ne devraient plus poser de problèmes sur ce secteur.

Création d'un Terrain de Foot à 5 – Demande de subvention à la FFF

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'il est, d'après les informations reçues des Sports Réunis de Sarraltroff, possible de bénéficier d'une importante subvention de la FFF (Fédération Française de Football) et de l'ANS (Agence Nationale du Sport) pour la création, dans le site du stade municipal, d'un terrain de type « FOOT A 5 » (pelouse synthétique – terrain clos – terrain éclairé). Le maire souhaite connaître l'avis du conseil municipal sur la création de cet équipement. Le conseil municipal valide le projet et demande au maire de solliciter auprès de la FFF et de l'ANS la subvention correspondante à cet équipement (au total 80.000 € en subvention pour un équipement d'un montant estimé à 120.000 € = terrain + terrassement + éclairage).

Le maire va prendre contact avec les organismes concernés et solliciter cette subvention.

Dossier à suivre...

=====

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h30.

LUNDI 3 NOVEMBRE 2025

PRESIDENT : Mr Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 9 Geoffroy Albert, Dannenberger Clément, Vary Paul, Schwarzenberger Alain, Noblé Sébastien, Parrenin Christophe, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Kern Olivier, Roche Jean-François, Charrier Philippe, Schmitt Frédéric, Bailly Vincent, Albert Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -.

DATE DE LA CONVOCATION : 22/10/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Eve BIRKEL

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

La vente annuelle des brioches de l'amitié 2025 a rapporté la somme totale de 951,17 € pour 160 brioches vendues. Le maire remercie les membres des associations de la commune pour leur participation dans cette vente.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2025-07 / 043 - Signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF de la Moselle

Expérimentée puis mise en œuvre sur l'ensemble du territoire national, la CTG est aujourd'hui le contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf, pour maintenir et développer les services aux familles. Elle formalise un projet social de territoire partagé sur les champs d'interventions communs, comme la petite enfance, la parentalité, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'habitat.

La CTG a pour ambition de couvrir l'ensemble des missions de la CAF sur le territoire de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud L'objectif principal est de maintenir et de développer les services aux familles. Depuis 2022, cette nouvelle forme de contractualisation est obligatoire afin que les communes membres continuent à bénéficier des aides de la CAF.

L'échelon intercommunal est privilégié pour la pertinence de l'analyse des besoins et la construction de réponses efficaces, évitant toute concurrence involontaire entre communes et favorisant la complémentarité et la cohérence des réponses aux besoins de la population. Ainsi, il est proposé de contractualiser avec la CAF sur des politiques ciblées :

la petite enfance et le soutien à la parentalité,
l'accès aux droits,
l'animation de la vie sociale et la jeunesse,

La souplesse de la CTG permet à terme d'inclure d'autres thématiques en fonction de la volonté de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud et de ses communes membres. Cette contractualisation s'appuie sur un diagnostic territorial partagé qui a permis d'identifier les ressources et besoins du territoire et de dégager les principales problématiques sociales. Des temps d'échanges ont été menés avec les élus et partenaires du territoire. Cette mobilisation a abouti à la définition d'enjeux communs et à l'élaboration d'un plan d'actions. Une instance de pilotage est chargée de suivre, mettre en œuvre et évaluer la convention jusqu'en 2030. Elle s'appuie sur le travail opéré par les comités techniques. Afin de poursuivre l'ambition de renforcer un volet

social sur le territoire, la signature de la CTG avec la CAF marque un engagement fort.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2030

Il est donc proposé au Conseil Municipal l'adoption de la motion suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'Allocations Familiales (CAF),

VU la Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF),

Vu la Convention Territoriale Globale de la communauté de communes de Sarrebourg Moselle Sud 2021-2025,

CONSIDERANT que la démarche d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) est le fruit d'un travail de co-construction avec l'ensemble des partenaires du territoire, afin de mieux répondre aux attentes et besoins de la population dans une logique d'intervention globale,

CONSIDERANT la nécessité de signer la CTG avant la fin de l'année 2025, afin de conserver les financements alloués par la Caf sur l'ensemble du territoire,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire ou l'un de ses représentants à signer la Convention Territoriale Globale, et tout document y afférent.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE la signature de la Convention Territoriale Globale telle que mentionnée ci-dessus, pour la période 2026-2030,

AUTORISE le Maire à signer la Convention CTG et toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-07 / 044 - Personnel Communal – Revalorisation indiciaire du Secrétaire de Mairie – 01-01-2026

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux la possibilité de revaloriser le traitement du secrétaire général de mairie (grade d'attaché territorial – CAT A.), conformément à la grille indiciaire de son grade dans la fonction publique territoriale. Il précise que la dernière augmentation de l'intéressé date du 1er janvier 2023 (pour un passage à l'échelon 8). D'après le tableau d'avancement de sa grille indiciaire, un passage à l'échelon 9 du grade d'Attaché Territorial est possible au 1^{er} JANVIER 2026.

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité =

DECIDE de porter le traitement du Secrétaire Général de Mairie au NEUVIEME échelon de la grille indiciaire du grade d'Attaché Territorial (cat. A) de la Fonction Publique Territoriale, ceci à compter du 1er JANVIER 2026, AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Prévision des travaux 2026

Le maire donne une liste de travaux qui pourraient être inscrits au budget communal 2026 =

La réfection du pont de la Sarre (début des travaux en fin d'année 2025)

Liaison de la voirie Rue de l'Eglise – Rue du Cimetière (début des travaux en fin d'année 2025)

Voirie Rue des Prunelles – Rue de la Forêt (sécurisation) – Rue du Rebberg (sécurisation)

Feux tricolores Rue de Sarrebourg – Rue de Fénétrange

Remplacement des conduites d'eau Rue des Vergers – Rue du Breuil

Travaux d'aménagement de la Tour pour installation des archives de la mairie

Toiture du bâtiment de la Mairie et fenêtres au sous-sol de la mairie

Réfection du Pont du LachGraben sur la RD43 – Rue de Fénétrange

Travaux d'amélioration et de gestion des eaux de ruissellement aux bassins versants

Demande d'installation d'un miroir de rue – Rue de Fénétrange

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'installation d'un miroir de rue a été réceptionnée en mairie. Elle concerne une habitation située sur la Rue de Fénétrange (pour un accès à la RD43 depuis une propriété privée).

Le conseil municipal, après étude du dossier et visualisation sur le terrain décide de ne pas donner suite à la demande. Il propose à la famille concernée de garer son (ses) véhicule en marche arrière afin de bénéficier, lors du démarrage et de l'accès sur la rue d'une meilleure visibilité.

De plus, aucun emplacement communal n'est susceptible d'accueillir l'installation d'un miroir de rue à proximité.

Un courrier dans ce sens sera adressé au demandeur.

Réfection complète du Pont du LachGraben – RD 43 - Rue de Fénétrange

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les services du Département de la Moselle (UTT UTR) ont lancé une étude sur la réalisation de la réfection du pont enjambant la RD43 (« ouvrage d'art PB34 » au niveau du 24 rue de Fénétrange). En effet, il a été remarqué un affaissement d'un dalot situé sous la voirie (dalot D12). Des étais ont été posés sous le passage jusqu'à la réalisation des travaux de réfection.

Une réunion d'information a été organisée en mairie le 29 septembre dernier. Le maire présente le dossier de travaux réalisé par les services du département de la Moselle.

Les travaux seront programmés dès que possible (1^{er} semestre 2026 à confirmer). Le maire rappelle que cette route est très fréquentée notamment par des véhicules poids lourds et les bus scolaires du RPI transportant les enfants sur les 3 écoles de Sarraltroff – Oberstinzel – Bettborn.

Une participation financière sera sollicitée à la commune après la réalisation des travaux. Le programme des travaux ainsi que les devis et chiffrage définitifs seront présentés prochainement. Dossier à suivre.

=====

Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 22h30

LUNDI 15 DECEMBRE 2025

PRESIDENT : Mr Mathis Francis, Maire,

MEMBRES PRESENTS : 12 Geoffroy Albert, Danneberger Clément, Albert Frédéric, Vary Paul, Schwartzenger Alain, Noblé Sébastien, Parrenin Christophe, Kern Olivier, Bailly Vincent, Roth Marie-Thérèse, Birkel Marie-Eve,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Roche Jean-François, Charrier Philippe, Schmitt Frédéric,

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : - - -

DATE DE LA CONVOCATION : 03/12/2025

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Eve BIRKEL

PROCES-VERBAL de la précédente réunion : Sans observation - Adopté à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Maire expose quelques communications :

La CCSMS nous propose un tarif préférentiel pour le remplacement du défibrillateur situé sur le parking de la Salle des Fêtes (797,00 € HT) avec un contrat de maintenance annuel à 89,00 € (1^{ère} année gratuite). L'offre d'achat a été validée et le remplacement de l'ancien appareil se fera dans les prochaines semaines.

Afin de sécuriser les échanges écrits par email, il a été nécessaire de modifier l'adresse email de la mairie (encore sur « wanadoo ») et celle du périscolaire (encore sur « gmail ») avec un nom de domaine dédié et validé.

Depuis le 14 novembre dernier, la nouvelle adresse email de la mairie est donc : mairie@sarraltroff.fr et celle du périscolaire devient : periscolaire@sarraltroff.fr.

Puis, les différents points furent examinés comme suit :

N° 2025-08 / 045
Modification des limites d'agglomération – RD 94 : Rue de Gœrlingen

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2213-1 relatif aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de signalisation ;
Vu le Code de la route, et notamment l'article R. 411-2 concernant la délimitation des agglomérations ;
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu la demande des services techniques départementaux de la Moselle (UTR) concernant la mise à jour des limites d'agglomération sur la route départementale RD 94 (Route de Gœrlingen);
Vu la nécessité d'adapter les limites d'agglomération à l'évolution du bâti et des aménagements urbains de la commune, notamment l'installation d'une chicane de sécurité routière (Rue de Gœrlingen) ;
Considérant que la limite actuelle d'agglomération le long de la RD 94 ne correspond plus à la réalité du tissu bâti et des aménagements urbains de la commune ;

Considérant qu'il convient, dans un souci de sécurité routière, de cohérence et de bonne gestion de la signalisation, de déplacer ces limites d'agglomération ;

Considérant que le déplacement de ces limites permettra une meilleure prise en compte des zones habitées dans le périmètre de limitation de vitesse à 50 km/h ;

Considérant que le Conseil départemental de la Moselle, gestionnaire de la RD 94, a été consulté et a émis un avis favorable :

Le Conseil Municipal de Sarraltroff, après délibération, à l'unanimité décide =

d'APPROUVER le déplacement des limites d'agglomération de la commune de SARRALTROFF le long de la route départementale RD 94,

de VALIDER que les nouvelles limites d'agglomération seront matérialisées par la pose des panneaux réglementaires d'entrée (EBIO) et de sortie (EB20) d'agglomération, installés par les services compétents en coordination avec le Département de la Moselle.

de VALIDER que cette mesure entraînera l'application automatique des règles du Code de la route relatives à la circulation en agglomération, notamment la limitation de vitesse à 50 km/h,

de CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la coordination avec les services départementaux pour la mise

DESIGNATION DE LA VOIE	Point Re-père	Point Re-père
	ANCIEN	NOUVEAU
RD 94 (côté Route de Goerlingen)	0+494	0+568

en œuvre effective du déplacement des limites, d' AUTORISER le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-08 / 46
Tarifs de location des logements communaux 2026

Le Maire propose au conseil municipal de délibérer sur la non augmentation des loyers pour les locations des deux logements communaux pour l'année 2026 (logement A au 1 rue de l'Eglise et logement B au 3 rue de l'Eglise).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE, pour l'année 2026 et les années suivantes (jusqu'à la prise d'une délibération augmentant le tarif de location), la non augmentation des loyers pour les logements communaux loués (A et B) mentionnés ci-dessus, en sachant que, généralement, le conseil municipal augmente le prix du loyer à chaque changement de locataire,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N° 2025-08 / 47
Décision Modificative de Crédits N° 1 – Budget BOIS FORETS 2025

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire

de voter une décision modificative de crédits afin de mandater une facture de débardage de bois 2025 sur le Budget BOIS ET FORETS 2025 (compte budgétaire 61524).

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

VALIDE LA DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N° 1 sur le budget annexe bois et forêts 2025 suivante :

Comptes en recette de fonctionnement =
 7022 = + 2000,00 €
 7023 = + 3000,00 €
 Compte en dépense de fonctionnement =
 61524 = + 5000,00 €

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

POINTS DIVERS

Prévision des travaux 2026

- Le Maire donne une liste de travaux qui pourraient être inscrits au budget communal 2026 =
- La réfection du pont de la Sarre (début des travaux en fin d'année 2025)
- Feux tricolores Rue de Sarrebourg – Rue de Fénétrange
- Réfection du Pont du LachGraben sur la RD43 – Rue de Fénétrange
- Liaison de la voirie Rue de l'Eglise – Rue du Cimetière (début des travaux en fin d'année 2025)
- Travaux d'aménagement de la Tour pour installation des archives de la mairie
- Voirie Rue des Prunelles – Rue de la Forêt (sécurisation)
- Rue du Rebberg (sécurisation)

- Ecoles élémentaire et maternelle – revoir les sanitaires et salles de classe
- Toiture du bâtiment de la Mairie et fenêtres au sous-sol de la mairie
- Remplacement des conduites d'eau Rue des Vergers – Rue du Breuil
- Travaux d'amélioration et de gestion des eaux de ruissellement aux bassins versants

Sécurisation de la RD 43 Rue de Sarrebourg – Rue de Fénétrange – Feux tricolores

Le maire informe les membres du conseil municipal que les services de l'UTR du département de la Moselle ont validé la possibilité et notre demande d'installer des feux tricolores de réduction de la vitesse sur la RD 43 (Rue de Sarrebourg au niveau de la place de l'ancienne gare et Rue de Fénétrange au niveau de l'arrêt de bus – 48 rue de Fénétrange).

Deux modèles de feux tricolores sont possibles pour cette installation :

Feux de récompense (est rouge et passe au vert si le véhicule est à moins de 50km/h),

Feux micro-régulés (situés sur un passage-piétons)

Après échanges de vues, le conseil municipal est d'avis de privilégier le modèle « FEUX MICRO REGULÉS » pour les 2 sites d'installation. Une réunion de travaux sera prochainement organisée avec les services de l'UTR de Dieuze pour valider définitivement ce projet de travaux qui sera réalisé et inscrit au budget 2026. L'offre de l'entreprise EST RESEAUX de Phalsbourg a été retenue et la commune est déjà bénéficiaire d'une subvention du Département de la Moselle (AMISSUR) d'un montant total de 14.970,00 € (déjà versée).

=====
 Plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h30.

A
E
B
U
M



SARRALTROFF - Ecole des garçons - 1937

(1er rang assis [de gauche à droite]) : SINS Jacques, REMY Jean, MEYER Roger, FRIANT Bernard, FREHMUTH Joseph, SCHMITT Raymond, GASSMANN Alphonse, ROOS Camille, MARTIN Daniel, LIMON Camille,

(2ème rang assis [de gauche à droite]) : THRY Gilbert, BAECHLER Adolphe, KARLESKIND Jean, ROOS Paul, CHRIST Marcel, GHEY Charles, SCHEFFER René, CHRIST Armand, GROSSE Pierre,

(3ème rang [de gauche à droite]) : CLAUSE Raymond, BEAUVAIS Robert, DAESTLUNG Louis, GIGY Paul, SCHEFFER Marcel, LIMON Constant, ROOS Raymond, DAVENBERGER Raymond,

(4ème rang [de gauche à droite]) : M. CLAUSE Edouard (instituteur), WIRTZ Alfred, KARLESKIND Louis, MAZIRAND Joseph, GASSMANN Auguste, STEIN Paul, FREHMUTH André, BAECHLER Alphonse, GIGY Edouard.

S
Q
U
V
E
N
I
R

SARRALTROFF, RECENSEMENT

CHIFFRES DES RECENSEMENTS	2014	2019	2025
Adresses d'habitation	324	338	351
Adresses sans logement		0	3
Résidences principales	303	327	340
Logements occasionnels	0	0	1
Résidences secondaires	5	4	2
Logements vacants	42	39	49
Fiches de logement non enquêté	3	0	1
Nombre supposé de personnes résidant dans les logements non enquêtés	9	0	3
Total des logements d'habitation	350	370	392
Total des bulletins individuels	718	778	782
Feuilles de logement transmises par internet	0	160	250
Bulletins individuels transmis par internet	0	402	599

INFOS complémentaires (source : www.insee.fr)

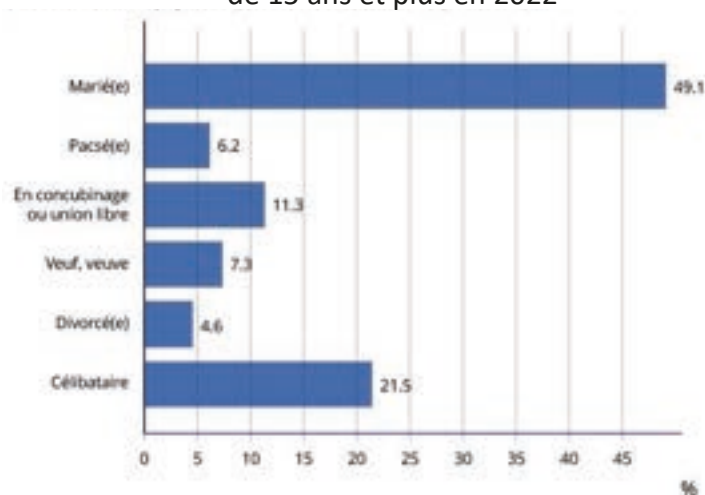
POP T1 - Population en historique depuis 1968

Population et densité	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Population	602	713	752	799	794	795	756	734	791
Densité moyenne (hab/km ²)	50,3	59,6	62,8	66,8	66,3	66,4	63,2	61,3	66,1

POP T3 - Population par sexe et âge en 2022

Âge	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	380	100,0	411	100,0
0 à 14 ans	71	18,7	62	15,0
15 à 29 ans	55	14,5	65	15,9
30 à 44 ans	65	17,2	74	17,9
45 à 59 ans	85	22,5	86	21,0
60 à 74 ans	73	19,2	78	18,9
75 à 89 ans	29	7,7	42	10,3
90 ans ou plus	1	0,3	4	1,0

FAM G4 - Statut conjugal des personnes de 15 ans et plus en 2022



LOG T1 - Evolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

Catégorie de logement	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Ensemble	166	203	239	284	301	325	336	361	375
Résidences principales	152	190	224	262	291	305	308	313	331
Résidences secondaires et logements occasionnels	0	0	0	3	3	1	0	5	4
Logements vacants	14	13	15	19	7	18	28	43	40

Les associations

Sports réunis de Sarraltroff

L'école de foot : un vivier en pleine montée en puissance

Le comité avait fait de l'école de foot une priorité, avec pour objectif de renforcer les catégories U6 à U13 et d'offrir aux enfants un cadre d'apprentissage structuré, dynamique et motivant.

Aujourd'hui, le constat est plus que positif. Ce sont désormais près de **50 jeunes licenciés** qui foulent la pelouse chaque semaine, encadrés par une équipe de six éducateurs engagés, dont quatre nouveaux venus qui se sont rapidement intégrés au projet du club.

Les séances, rythmées et adaptées aux niveaux de chacun, permettent aux enfants de progresser tant sur le plan technique, que collectif, dans un esprit de plaisir et de respect. Les progrès observés témoignent de la qualité de l'encadrement et de l'investissement de tous.

Si les effectifs restent majoritairement masculins, plusieurs jeunes filles ont rejoint l'école de foot cette saison. L'une des équipes peut même être composée exclusivement de joueuses, illustrant l'attractivité croissante du football auprès de tous les enfants.

Au SRS, chacun trouve sa place pour s'épanouir, apprendre et partager la passion du jeu.

Le club tient à remercier chaleureusement l'ensemble des éducateurs pour leur engagement, et plus particulièrement Charlotte, Cédric, Matthias et Greg, ainsi que Ludovic et Florian, responsables de la section jeunes et véritables moteurs du développement de notre école de foot.

La convivialité au cœur du club :

Se retrouver pour mieux jouer ensemble

Pour conclure l'année sur une note festive, l'école de foot a participé à une sortie conviviale organisée en partenariat avec l'APE et le CSVS. Les jeunes ont ainsi profité d'un après-midi à la piscine Aqualun de Lunéville, placé sous le signe de la détente, des rires et du partage. La journée s'est achevée autour d'un goûter apprécié de tous, contribuant à renforcer les liens entre les enfants et les éducateurs.

Au terme d'une saison riche et intense, le SRS confirme son dynamisme et sa vitalité. Fort de **115 licenciés** – seniors, jeunes, éducateurs et bénévoles, le club continue de rassembler et de fédérer autour de valeurs fortes telles que l'esprit collectif, la convivialité et l'engagement. Une belle illustration de son attractivité et de son rôle au sein de

la vie locale.

Le club continue de grandir, même en dehors du terrain

Si la performance sportive reste un objectif important, le club s'attache avant tout à proposer à l'ensemble de ses licenciés des conditions de pratique de qualité, durables et sécurisées.

Le SRS tient à remercier chaleureusement Monsieur le Maire, Francis MATHIS, ainsi que le Conseil municipal pour leur soutien. La mise à disposition des équipements sportifs et l'aménagement du parking situé en contrebas du stade constituent des éléments essentiels pour les joueurs, les éducateurs et les bénévoles, et participent activement au bon fonctionnement et au développement du club.





lègues dans une ambiance sportive et fun, et repartez avec des souvenirs plein les poches !

- **En juillet, la brocante annuelle :** chineurs et curieux, venez dénicher des trésors et passer un moment convivial en famille ou entre amis.
- **En septembre, la marche gourmande :** une balade conviviale pour découvrir les saveurs locales au fil d'un parcours gourmand ponctué de surprises.

Ces événements reflètent l'esprit du SRS et renforcent la convivialité du club. Le SRS remercie chaleureusement participants, bénévoles et partenaires pour leur engagement et leur fidélité.

Une saison qui reflète l'engagement de toute la famille SRS

Le SRS, c'est bien plus qu'un club : c'est l'énergie collective de toutes celles et ceux qui donnent de leur temps et partagent la même passion. Derrière chaque match, chaque entraînement et chaque animation, ce sont des bénévoles, des éducateurs, des joueurs, des familles et un comité engagé qui œuvrent ensemble pour faire vivre et grandir ce projet commun.

À vous toutes et tous : un immense Merci. Grâce à vous, le club rayonne et fait la fierté de notre village.

Le club tient également à remercier l'ensemble de ses partenaires pour leur soutien fidèle, qui l'accompagnent saison après saison et participent activement à son développement.

En 2025, l'ensemble des initiatives organisées a rencontré un franc succès, témoignant de l'engagement des bénévoles et de l'attachement croissant des participants à la vie du club et du village.

Des événements pour animer le village... et renforcer l'esprit club

Au SRS, le football se vit bien au-delà du terrain. Chaque saison, le club propose un programme d'animations variées, destinées à rassembler petits et grands, licenciés comme habitants du village, dans un esprit de partage et de convivialité. Ces moments forts constituent autant d'occasions de se retrouver, d'échanger et de créer des souvenirs communs, ouverts à tous.

Voici nos rendez-vous phares à ne pas manquer :

- **En janvier, le concours de belote :** affûtez vos cartes et votre sens de la stratégie pour partager des parties conviviales et animées.
- **En mai, le concours de pétanque :** tireurs, pointeurs... venez montrer vos talents et décrocher la victoire !
- **En juin, le tournoi inter-entreprises :** venez défier vos col-





Retrouvez-nous en 2026, sur le terrain ou à nos côtés !

Le calendrier 2026 a déjà été distribué dans vos boîtes aux lettres. Vous y trouverez toutes les informations utiles concernant le staff et l'organisation du club. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou précision.

Pour suivre nos résultats, découvrir nos événements et nos surprises,

retrouvez-nous sur Facebook et Instagram. Et surtout, venez nombreux sur le terrain pour encourager nos joueurs, partager un moment convivial et vivre avec nous la passion du SRS !

En ce début d'année, au nom des Sports Réunis et en mon nom, je vous adresse mes meilleurs vœux. Prenez soin de vous et de vos proches, qui sont au cœur de notre

énergie et de notre joie de vivre.

Que 2026 vous apporte de beaux moments partagés, des rires et du bonheur avec ceux qui comptent le plus.

Benoît RENARD
Président Sports Réunis



1er rang accroupi (de gauche à droite) : Olivier ZANELLA – Lucas SCIPION – Lucas ANTON – Dylan BOTIN – Ludovic DUMESNIL – Lucas EYLER

Au centre : Benoît RENARD (Président)

2ème rang debout (de gauche à droite) : Julien KROMMENACKER (Entraîneur) – Florian MULLER – Ercan COSKUN- Lucas WELSCH – Ludovic BERGER – Anthony RAGNO – Lucas LITTNER – Florian WELSCH – Julien DOHR

Association des Parents d'élèves du Val de Sarre

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, l'APE a renouvelé ses actions toujours appréciées des élèves et de leurs familles de notre RPI : Halloween party, ventes de sapins et de fromages. Nous avons également organisé une deuxième édition de loto à la salle des fêtes d'Oberstinzeln, le 1^{er} mai dernier. Cette manifestation a été coûteuse en termes de préparation, avec peu de parents bénévoles, moins de dons de lots (par rapport à l'édition de 2022) et un nombre de participants en dessous de ce que nous avions espéré (environ 70 personnes). Il s'agit cependant tout de même de l'action qui nous a rapporté le bénéfice le plus intéressant. L'année scolaire a été clôturée par la fête des écoles, le 14 juin au stade de Sarraltroff avec petit spectacle des enfants, animations de kermesse et repas (grillades et salades). Les familles présentes ont apprécié ce moment, le soleil et la bonne humeur étaient au rendez-vous !

Les bénéfices de nos actions nous ont permis de reverser la somme de 250€ par classe à la rentrée (soit un total de 1500€ pour les 6 classes du RPI).



Actions et projets pour l'année scolaire 2025-2026 :

Partenariat avec des food truck

Nous poursuivons pour le moment avec le camion kebab Brion, qui s'installe une fois par mois à Bettborn et nous reverse une partie des bénéfices obtenus.

Halloween party

Nous avons renouvelé la formule booh'm, suivie d'un parcours d'animations terrifiantes dans le jardin de l'école avant de partir pour la tournée des bonbons puis de finir avec la soirée Dégus'terreur, à la salle des fêtes de Sarraltroff.

Vente de sapins

Une petite quarantaine de sapins a été vendue cette année, toujours en partenariat avec Thomas Helmstetter de Goerlingen. La livraison a eu lieu le jeudi 4 décembre, entre 16h et 18h dans la cour de l'école de Bettborn. Ce jour était aussi celui de la petite fête de la Saint-Nicolas, organisée par la maîtresse, Mme Staab et ses élèves de CE2-CM1. Après leur spectacle et goûter, nous avons installé un petit marché de Noël dans la salle des fêtes avec vente de vin chaud, boissons chaudes et crêpes, pendant la livraison des sapins.

Une vente de fromage en période hivernale

Le contact est pris avec la fromagerie de Noel Cerneux.



La livraison aura lieu le 22 janvier 2026.

- Fête des écoles

Elle aura lieu le 13 juin 2026 au stade de Sarraltroff selon la formule suivante : un petit spectacle sous forme de flashmob présenté par les élèves et leurs enseignants (es), des jeux de kermesse (proposés par l'équipe enseignante et les parents volontaires) puis un repas (à déterminer). Nous annoncerons le plus tôt possible nos besoins en termes de nombre de parents nécessaires à une bonne organisation de l'événement

(pour l'installation, la tenue des stands de kermesse, la caisse, les tombolas, le stand café-gâteaux, le service, le rangement). La fête ne sera organisée qu'à la condition que ce nombre minimum soit atteint.

Encore beaux projets en perspective pour cette année à venir que nous vous souhaitons heureuse et sereine.

Les membres de l'APE du Val de Sarre

Anniversaires de l'année 2025

Pour les 90 ans de :

Mme SCHAEFFER Yvonne née HOEFFEL

Le 09/01/1935

Mme DOUVIER Marcelline née HOLTZ

Le 06/07/1935

Pour les 85 ans de :

M. WILLEM Albert né le 14/06/1940

Mme RUBY Christiane née BURST

Le 01/12/1940

Pour les 80 ans de :

Mme LOCHER Jeanne née SCHOENDORFF

Le 11/03/1945

Mme STADLER Françoise née FLEURANCE

Le 15/03/1945

Mme NOE Louise née REB

Le 21/03/1945

M. BENEITEZ Salvador né le 30/04/1945

M. HAMANT Jean-Louis né le 12/05/1945

M. DIETRICH Guido né le 08/06/1945

Mme WEBER Geneviève née HERZOG

Le 03/09/1945

M. HIEGEL Yvon né le 01/10/1945

Mme MARDINE Viviane née MEY

Le 05/11/1945

**Nous leurs souhaitons
un joyeux anniversaire !!!**

Culture et Sport du Val de Sarre (CSVG)

Bilan de nos activités en 2025 :

A/ Les mercredis récréatifs

Les enfants de 4 à 12 ans sont accueillis les mercredis de 13h30 à 17h30 dans les locaux du périscolaire pour participer à différentes activités :

- Culinaires : galette des rois, mini-muffins salés, Pancakes Américains
- Sportives : Initiation au cirque, handball, karaté, basket et foot au city.
- Manuelles : couronne, Pokémon, tableau panda en graines, épou-

Pour finir l'année nous sommes tous partis au centre B'EST de Fa-rébersviller pour faire du Lazer, du Bowling, du trampoline et profiter de l'aire de jeux.

B/ Les centre-aérés

Notre premier rendez-vous était du 7 au 11 avril sur le thème festif de Pâques !

Durant cette semaine, chaque enfant a pu réaliser de jolis bricolages pour décorer sa maison. Mais aussi se surpasser lors de jeux sportifs et collectifs.

C'est au Parc Animalier de Sainte

Croix que vous sommes allés en sortie, nous avons pu profiter de leurs activités de Pâques et du beau soleil qui nous a accompagnés.

Pour clôturer la semaine, les petits ont réalisé différentes épreuves afin d'accéder à une grande chasse aux œufs qui s'est clôturée avec la venue du lapin de Pâques lui-même ! Pour les grands c'est une course d'orientation qui leur a permis d'accéder aux délicieux chocolats de Pâques.

Une très belle semaine passée tous ensemble.



En juillet nous nous sommes plongés dans l'univers de Fort Boyard. Dans nos deux groupes, la semaine s'est principalement articulée autour de jeux sportifs et coopératifs afin de préparer au mieux les enfants pour l'ultime épreuve. C'est le Père Fourras en personne qui est venu nous rendre visite à Sarraltroff pour nous mettre à l'épreuve avec ses différentes énigmes. Les enfants ont tout donné afin de récupérer les clés et surtout les pièces d'or !

vantails, cadre naturel, passeport de voyage, string art taureau, peinture sur l'Espagne, éventail, dromadaire de Tunisie, Lion, bracelet brésilien, maracas, pot pour la fête des grand-mères, carnaval, carte en Quilling...

Les enfants ont pu participer aux spectacles de théâtre -BAZAR-, et de Kim et Nina de Planète Mômes, ainsi qu'à une magnifique kermesse avec des châteaux gonflables au stade.



Lors de cette semaine nous avons également eu le plaisir de nous rendre au Fort Pélissier, afin de réaliser des énigmes sur la matinée. L'après-midi chacun a pu se relâcher en profitant des différents jeux extérieurs proposés par le parc.

La première semaine d'août, nous avons souhaité prolonger les vacances avec le thème Holiday Blast (= *explosion de vacances*). Une semaine variée, durant laquelle les enfants ont pu réaliser différents bricolages estivaux : crabes, aquarium, toiles, tortues, ... Les petits ont pu profiter de la présence d'un savant fou avec qui ils ont réalisé plusieurs expériences scientifiques, pendant que les grands participaient à un bingo, qui s'est avéré 100% gagnant.

Pour les grands une soirée Mardi Tout Est Permis a été proposée, durant laquelle les jeux collectifs étaient à l'honneur ! On peut vous assurer qu'on a bien rigolé ! Notre sortie a eu lieu au parc Pokeyland où chacun a pu découvrir ou redécouvrir l'accrobranche ou le paintball et profiter des nombreuses activités proposées par le parc

Notre dernière semaine était sur la thématique Ninja ! Des bricolages ont été proposés tel que : un bandeau, un shuriken, un katan, un masque et une carapace de tortue ninja, pour que chacun puisse devenir un vrai Ninja. Des jeux et épreuves ont aussi été proposés pour que chacun révèle le Ninja qui sommeille en lui.

Les grands ont pu profiter de la venue de Damien Diedat qui les a initiés au judo.

monstration de Ninjutsu, le sport ancestral des Ninjas. L'après-midi nous avons mis le cap sur le Ninja Storm où chacun a pu se surpasser dans ce parcours d'agilité géant.

Merci aux parents pour votre confiance renouvelée chaque année ! On vous retrouve en 2026 pour 4 nouvelles semaines de centre aéré qui auront lieu :

du 13 au 17 avril 2026



Le vendredi nous étions de sortie, le matin nous avons été accueillis par Roland Rutina du Bujinkan Niten Dojo qui nous a fait une dé-

du 6 au 10 juillet 2026

du 17 au 28 août 2026

C/ Le club ado

Septembre 2025 marque l'ouverture de notre Club Ados !

Voir nos grands partir au collège était une étape pour nous, mais surtout pour eux. C'est pourquoi nous proposons depuis septembre une soirée par mois pour leur permettre de se retrouver. Notre volonté est de leur fournir un lieu sûr où chacun trouvera sa place. Exclusivement réservé aux enfants ayant fréquenté le RPI dans leur scolarité, c'est aussi un moyen pour eux de continuer à se voir malgré les différents collèges qu'ils fréquentent. C'est 16 ado-



lescents qui ont déjà adhéré à ces soirées, avec qui nous avons pu mettre en place nos premiers projets.

La première soirée a eu pour but de définir avec eux leurs attentes, et les thèmes qu'ils souhaitaient.

En octobre nous avons vécu une Murder Party et avons annoncé le programme pour le reste de l'année.

En novembre ils sont venus revivre les jeux collectifs qui ont marqué leur scolarité. Nous avons aussi démarré une correspondance via 1 lettre 1 sourire, une association qui lutte contre l'isolement des personnes âgées.

En décembre c'est une soirée « jeux de société » et Secret Santa qui a marqué la fin de cette première période. Durant cette soirée les ados ont aussi pu choisir le thème d'un court métrage qu'ils réaliseront à la prochaine soirée qui aura lieu le 16 janvier.

Un début prometteur pour ce projet qui nous tient à cœur !

D/ La musique



Cette année, nous avons animé le repas des anciens du village et participé, dans le cadre d'octobre rose, à un après-midi convivial à Abreschviller. Notre petite harmonie plus que centenaire, répète les jeudis soirs.

E/ L'activité gym

Les cours, toujours animés par Laura Etienne, ont lieu tous les mardis de 19h30 à 20h30 dans le préau de l'école. La première demi-heure est consacrée à la partie cardio, puis du renforcement musculaire les 30 dernières minutes. Les séances peuvent également se dérouler en extérieur, quand le temps le permet. Il y a 12 adhérentes pour cette année scolaire 2025-2026. L'occasion de se dépenser ensemble, toujours dans la bonne humeur !

Nos activités sportives et culturelles se poursuivront en 2026, n'hésitez pas à nous rejoindre !

Meilleurs vœux de réussite et de bonheur pour cette nouvelle année.

Les membres de Culture et Sport du Val de Sarre



Sapeurs-pompiers Dolving-Sarraltroff

Les Sapeurs-Pompiers du centre de secours de Dolving-Sarraltroff ont effectué 62 interventions (secours à personnes, accident de la route, feu de cheminée etc.)

L'effectif est constitué de 15 sapeurs-pompiers de grade différent allant de sapeur deuxième classe à lieutenant.

Chaque agent se forme selon ses spécialités au courant de l'année. Différentes manœuvres sont réalisées sur divers sites de chaque village.

Les jeunes Sapeurs-Pompiers «JSP»



Du côté de nos jeunes, Ludovic DUMESNIL a attaqué sa dernière année de formation et pourra intégrer les pompiers volontaires au 1^{er} septembre. Nous avons également accueilli Lisa RIESE qui a entamé sa première année de JSP en septembre 2025.

Pour s'inscrire dans la section des JSP il faut avoir 12 ans au 1^{er} juillet de l'année d'inscription.

Les inscriptions doivent se faire avant juin 2026.



Renseignements auprès de Michel LITTNER

Lors de notre traditionnelle Sainte Barbe qui a eu lieu le 29 novembre à la salle communale de Sarraltroff, nous avons pu mettre à l'honneur plusieurs pompiers.

Un diplôme d'équipier de secours à personne a été décerné à Capucine LITTNER pour la réussite du stage. Elle pourra faire partie d'un équipage d'ambulance.

Lionel FISCHER a été promu Sapeur 1^{ère} classe après avoir réalisé toutes les formations nécessaire





Les Sapeurs-Pompiers vous remercient de votre chaleureux accueil lors de notre traditionnelle vente des calendriers et vous souhaitent une très bonne année et une très bonne santé pour 2026

Prenez soin de vous

Album Souvenir

Photos prises en 1937 : La même fillette sur les deux photos n'est autre que Mme STRICHER Jacqueline née KARLESKIND. Née le 09 décembre 1934, elle vient de fêter ses 91 ans et n'habite plus dans la commune pour des raisons de santé. Nous lui souhaitons un joyeux anniversaire.



La première photo (à gauche) a été prise en haut de la rue de la fontaine et la maison blanche était celle du cordonnier Philippe REMY . Détruite par la suite pour le parking du cordonnier.

La deuxième photo (ci-contre) a été prise quelques semaines après dans la rue de la sarre. On y voit à droite le Café Grosse qui faisait l'angle de la rue de Sarrebourg (autrefois appelée rue de la gare) et la rue de Hilbesheim. Café qui fût démolit en 2016 et qui fit place au parking actuel.

Club de l'Amitié

LE CLUB DE L'AMITIE, UNE ASSOCIATION FAVORISANT LES ECHANGES, LES RENCONTRES ET LA CONVIVIALITE DES SENIORS

Le club de l'amitié de Sarraltroff s'adresse aux séniors pour lutter contre l'isolement social, promouvoir le bien-être des personnes âgées tout en assurant la continuité de la vie sociale et amicale.

Les membres souhaitent se retrouver et se regrouper dans un cadre convivial et passer de bons moments ensemble autour d'activités avec des personnes ayant des goûts et des intérêts communs aux activités proposées.

Les rencontres ont lieu 2 jeudis par mois à la salle des fêtes de Sarraltroff où les jeux de société tels que belote, scrabble, triominos et autres sont très

appréciés. Celles-ci sont aussi l'occasion pour les amateurs d'activités physiques de s'exercer à la marche en 2 groupes de 4 ou 8 km. A 16h, toutes les personnes présentes sont réunies autour d'un café/gâteau. Les anniversaires sont fêtés tous les 2 mois.

Manifestations de l'année 2025

Le Repas de Printemps sur le thème des « Asperges » du 24 avril a rencontré un joli succès.

Parmi les activités proposées, la marche d'automne du 20 octobre, avec un parcours de 5

km ainsi qu'un parcours de 10 km a rassemblé **75** personnes qui ont également pris part au repas « Jambon vigneron, gratin dauphinois, salade et dessert ».

Pour la joie de tous les membres, le traditionnel repas de Noël s'est déroulé à la Salle des Fêtes de Sarraltroff le dimanche 7 décembre.

Par ailleurs, la section de gym douce compte 26 adhérents et les séances ont lieu tous les lundis de 17h à 18h hors vacances scolaires.



La sortie prévue à destination des Pays Minier de la Petite Rosselle et de Sarreguemines n'a pu avoir lieu en raison du faible nombre de participants.

Le club de l'amitié compte à ce jour 83 adhérents. Les personnes intéressées par nos activités et désirant nous rejoindre, seront les bienvenues et pourront contacter la présidente au 06 84 08 45 56.

La présidente Mazerand Rita

Souvenir Français

L'année 2025 a été riche en événements pour notre comité ! Notre porte drapeau, Jean-Luc Friang secondé par Raymond Roos et Gilbert Gassmann ont eu l'occasion de sortir à 17 reprises le drapeau du Souvenir Français lors des commémorations patriotiques et funéraires. Merci à eux pour leur disponibilité et fidélité au devoir de mémoire.

Raymonde Schmitt et Achille Sinteff. Nos pensées vont vers les familles de nos membres défunts.

L'assemblée générale de notre comité a eu lieu le vendredi 28 novembre et a vu 3 de nos membres recevoir une récompense : Francis Mathis, Bernard Reymann : médaille de Vermeil – Alfred Noé : médaille d'argent.



La quête du Souvenir Français qui est effectuée chaque année le 1^{er} novembre a rapporté 290 €. Merci aux généreux donateurs et aux quêteurs qui prennent de leur temps pour notre association.

Nous avons perdu 2 membres cette année :



En 2026 nous avons en projet une présentation du Souvenir Français aux élèves de CM1-CM2 de l'école de Sarraltroff suivie d'un atelier restauration du monument de l'ancienne fosse commune qui sera ponctué par une petite cérémonie en ce même lieu.

Comme vous le voyez, nous mettons un point d'honneur à faire participer les enfants au devoir de mémoire, il est important dans les temps qui sont les nôtres de transmettre ce flambeau de la mémoire aux jeunes générations.

Bonne année à toutes et à tous,

Le Président, Paul VARY



A la Paroisse

Chers Sarraltroffois,

En cette fin d'année, le conseil de fabrique n'a pas d'évènements particuliers à vous annoncer, et c'est finalement une bonne nouvelle ! Cela signifie que notre Eglise St Michel a traverser 2025 sans gros travaux d'urgence. Nous tenons simplement à vous remercier pour votre présence discrète mais fidèle : les quêtes, les petits dons, les cierges allumés pour une intention ou un souvenir et la quête du mois d'octobre qui a rapporté 4200 €.

Tout cela nous permet de payer le chauffage, l'électricité, l'entretien courant et préparer les réparations ultérieures.

Le Conseil de Fabrique et M. le Curé Georges BONDO vous souhaitent une très belle année 2026 dans la paix et la lumière que notre église nous offre depuis tant de générations.

La Présidente

Marie-Line STRICHER



Dessin de M. RABOT Benoît : calvaire situé en direction de Dolving

Photo 2025 : Saint Nicolas en visite à l'école primaire





**Saint Nicolas
en visite
à l'école maternelle**

et



**à
l'école
primaire**



Toute l'équipe
Crédit Mutuel Etangs et deux provinces
vous souhaite la bienvenue

RENCONTRONS NOUS !

1 rue du Maréchal Leclerc - 57930 Fénétrange

1 rue de Fénétrange - 57400 Sarraltroff

Tél. : 03 87 23 43 81

Courriel : 05520@creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel

Pour nous rejoindre rien de plus simple



Horaires d'ouverture

Accueil		
MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI	10h à 12h	14h à 16h
SAMEDI MATIN	9h à 12h	

Sur rendez-vous uniquement		
MARDI	9h à 12h	13h à 18h
MERCREDI	10h à 12h	13h à 17h
JEUDI	8h à 12h	13h à 17h
VENDREDI	9h à 12h	14h à 18h
SAMEDI	8h à 12h	

Crédit  Mutuel
Etangs et deux provinces

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurances de ACM VIE SA, ACM IARD SA et ACM Vie SAM, entreprises régies par le code des assurances.